

# RADAR

ASSOCIATION  
DES DÉTAILLANTS  
EN ALIMENTATION  
DU QUÉBEC

Janvier-Février-Mars  
2013



## 2012

## UNE ANNÉE MARQUANTE POUR L'A.D.A.

La mission de l'A.D.A. est de défendre et représenter les intérêts des quelque 8000 détaillants en alimentation au Québec, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Un coup d'œil à notre revue de l'année 2012 vous permettra de constater que nous pouvons dire mission accomplie! ▶ [P.16](#)



**TAXE SUR LES  
BOISSONS ALCOOLIQUES**  
Un drôle de joyeux Noël ▶ [P.6](#)



**PROJET DE LOI S-215**  
Pour que cessent les  
frais usuraires ▶ [P.7](#)



**VALEUR DE LA CONSIGNE**  
Le ministre annule  
la hausse ▶ [P.8](#)

# Point de vue

## 12 MOIS ET DES POUSSIÈRES ET TOUJOURS FIERS DE VOUS REPRÉSENTER

Bonne année à tous,

2012 a été ma première année en tant que président de l'A.D.A. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Pour moi, ce fut 12 mois d'apprentissage, de réseautage et de participation à une panoplie d'événements les plus intéressants les uns que les autres. Laissez-moi vous dire que j'en ai parcouru des kilomètres pour défendre vos intérêts! Je profite de cette tribune pour vous présenter un aperçu de mon parcours en 2012.

**FÉVRIER-ESTRIE** ▶ L'année a commencé par une rencontre de planification stratégique en Estrie. L'objectif était de définir les grandes orientations permettant d'assurer le développement futur de l'A.D.A. L'exercice, auquel des représentants de la section des membres-fournisseurs ont pris part, a été vraiment bénéfique.

**MAI-MONTRÉAL** ▶ Je suis de retour en ville pour participer au SIAL Canada, le plus important rendez-vous d'affaires du secteur de l'alimentation sur le continent. Avec un taux d'achalandage supérieur de 10 % par rapport à l'année précédente, le Palais des congrès était plein à craquer! La section membres-fournisseurs de l'A.D.A. a profité de l'occasion pour organiser un cocktail dinatoire. Franc succès, près de 350 fournisseurs, détaillants et partenaires ont saisi cette excellente occasion de réseautage.

Mai, c'est aussi le mois du tournoi de golf de l'A.D.A. Cette année, plus de 320 golfeurs et une douzaine de cyclistes ont fait fis de la température incertaine et participer à cet important événement qui a lieu au magnifique club de golf ELM RIDGE. Merci aux participants et commanditaires!

**JUIN-QUÉBEC** ▶ J'effectue un passage à Québec pour procéder au lancement de la première édition du concours : Les Aliments du Québec dans mon panier. Grâce à ses partenaires, le MAPAQ et Aliments du Québec, cette initiative de l'A.D.A. a connu un succès impressionnant! 156 matchs détaillants-fournisseurs et plus de 31 000 inscriptions de complétés pour le volet consommateur. Merci à l'ex-ministre, M. Pierre Corbeil, d'avoir cru en ce projet. Quant au nouveau ministre, M. Gendron, je me plais à dire qu'il a hérité de deux rôles : vice-premier ministre et ministre responsable de la continuité du concours.

Blague à part, nous avons là un très beau projet suscitant autant d'intérêt de la part des producteurs, des fournisseurs et des détaillants. Profitons de cette synergie pour continuer de soutenir les initiatives de promotions des aliments du Québec.

**ÉTÉ-QUELQUE PART PRÈS DE CHEZ VOUS** ▶ Détrompez-vous, je n'ai pas passé l'été sur la plage. Tournois de golf, conférences de presse, rencontres de travail, bref, j'ai passé l'été 2012 à représenter l'A.D.A. dans plusieurs d'événements. Ça m'a permis de développer d'excellentes relations avec bon nombre d'acteurs de l'industrie.

**NOVEMBRE-LA MALBAIE** ▶ Je me déplace à La Malbaie afin de prendre part à notre 57<sup>e</sup> congrès annuel qui a lieu au Manoir Richelieu. L'événement est un succès à tous les niveaux. J'ai particulièrement apprécié la participation massive aux tables rondes. J'avais peine à écrire sur le tableau tellement les idées émises étaient constructives.

**2013** ▶ De toute évidence, l'année 2013 sera à l'image de 2012, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas de tout repos. La consigne, les frais transactionnels, la gestion des matières résiduelles, l'amélioration de la sélection d'alcools disponibles en épicerie, les prix du lait et de la bière sont autant d'exemples de dossiers sur lesquels nous allons travailler. Pour avoir un aperçu de leur évolution, je vous invite à consulter la revue de l'année en page 16.

Des alliances sont nécessaires pour faire avancer bon nombre de dossiers et, au fil du temps, l'A.D.A. a su développer une bonne relation avec plusieurs organisations dont notamment l'UPA et le CFG. C'est pourquoi j'aimerais remercier MM Marcel Groleau (président de l'UPA) et John Scott (PDG du CFG) pour leur excellente collaboration. D'ailleurs, je tiens à souligner l'excellent travail de M. Scott qui prend sa retraite cette année.

En terminant, j'aimerais vous rappeler que la force de l'A.D.A. est proportionnelle à l'implication de ses membres. Détaillants, fournisseurs et partenaires, nous aurons besoin de vous durant l'année en cours. Nous comptons sur votre support et en contrepartie vous pouvez compter sur l'A.D.A. afin de défendre vos intérêts.

Je vous souhaite une très belle année 2013. Santé, bonheur et succès dans vos projets.

  
**Daniel Choquette**  
Président du conseil



## WOW, WOW ET ENCORE WOW!

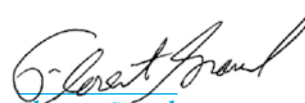
En 2004, lors de notre premier Temple de la renommée, nous étions un peu plus de 100 congressistes marchands et fournisseurs à vivre à Mont-Tremblant cet événement de prestige. En tant que président, je croyais important que nous reconnaissons les pionniers de notre industrie.

Je suis fier que mes successeurs aient cru en ce projet et aient continué à le peaufiner. Merci à Annick Gazaille et à Christian Jasmin pour cette belle continuité. Cette année, sous la présidence de Daniel Choquette, plus de 450 convives ont assisté à cet événement qui ne cesse de me surprendre d'année en année. Chaque édition nous fait vivre de belles émotions et l'histoire de ces gens qui nous est racontée de façon humaine caractérise avec éloquence le marchand propriétaire et ses origines.

Merci à vous tous qui nous permettez de réaliser annuellement cette rencontre entre gens de l'industrie. Votre présence nous stimule au plus haut point et l'équipe de l'A.D.A. est déterminée par cet encouragement de votre part à toujours travailler à améliorer cette rencontre de prestige.

Au nom du conseil d'administration, de l'équipe et en mon nom personnel, nous espérons que ce temps des Fêtes aura été pour vous tous une période remplie de tout ce que vous désirez et que l'année 2013 exauce tous vos vœux.

**NOUVEAU FORMAT, MÊME MANDAT** ▶ Nous sommes très heureux de vous présenter la nouvelle mouture du RADAR. Avec une signature visuelle plus conviviale et attrayante, nous souhaitons vous offrir une meilleure expérience de lecture. De plus, nous avons également choisi d'accorder une visibilité accrue aux publicitaires. En effet, ceux-ci bénéficient dorénavant du double de superficie pour un tarif similaire et abordable. À vous d'en profiter ! Finalement, les habitués seront ravis de retrouver les mêmes sections et chroniques axées sur la réalité des détaillants. Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture!

  
**Florent Gravel**  
Président-directeur général



Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires en alimentation du Québec. Sa mission est de défendre et représenter leurs intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Les articles publiés dans le RADAR relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs. Toute reproduction de textes ou extraits n'est permise que sur autorisation et doit porter la mention « Reproduit de la revue RADAR ».

**Téléphone :** (514) 982-0104 ▶ 1 (800) 363-3923

**Télécopieur :** (514) 849-3021 ▶ info@adaq.qc.ca

300, rue Léo-Pariseau, bureau 1100 Montréal (Québec) H2X 4C1

[adaq.qc.ca](http://adaq.qc.ca)

**Dépôt légal :** Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec

**ISSN :** 1708-4776

## RADAR

### ÉDITEUR

**Florent Gravel**  
fgravel@adaq.qc.ca

### COMITÉ DE RÉDACTION

**Mathieu Fraser**  
mfraser@adaq.qc.ca

**Pierre-Alexandre Blouin**  
pblouin@adaq.qc.ca

### DESIGN + DIRECTION ARTISTIQUE

**Sylvain Toulouse**  
sylvaintoulouse.com

### CORRECTION D'ÉPREUVES

**Traduction méMOTS**  
traductions@memots.com

### IMPRESSION

**IntraMédia**  
450-655-2600

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMITÉ EXÉCUTIF

**Daniel Choquette**  
Président  
**André Forget**  
Trésorier

**Dominic Arsenault**  
Vice-président  
**Michel Dépatie**  
Secrétaire

### ADMINISTRATEURS

**Caroline Bouchard**  
**Jonathan Champagne**  
**Marcel Clermont**  
**Bruno Desrochers**  
**Yan Gladu**  
**André Hubert**

**Guillaume Laroche**  
**Caroline Leduc**  
**Jean-François Marcoux**  
**Ginette Reid**  
**Mario Sauvé**

## PERMANENCE DE L'A.D.A.

**Florent Gravel**  
Président-directeur général  
**Pierre-Alexandre Blouin**  
Vice-président, Affaires publiques  
**Ginette Desjardins**  
Adjointe au président-directeur général  
**Mathieu Fraser**  
Conseiller, Communications et affaires publiques  
**Louise Gravel**  
Directrice, Événements et base de données  
**Manon Dextras**  
Directrice, Finances et administration

# Sommaire

Section membres-fournisseurs (SMF)

5

## Suivi de dossiers

### ALCOOL

6

**Hausse de la taxe sur les boissons alcooliques :**  
Un drôle de joyeux Noël

**Cocktail à base de cidre :**  
La vente est maintenant permise dans les épiceries

### MODE DE PAIEMENT

7

**Projet de loi S-215 :**  
Pour que cessent les frais usuraires

**Visa Canada :**  
Augmentation des frais usuraires en 2013  
Target lancera sa propre carte de débit

### ENVIRONNEMENT

8

**Valeur de la consigne :**  
Le ministre annule la hausse

**Performance de la collecte sélective au Québec :**  
Du jamais vu en 20 ans!

### TABAC

8

**Hausse de la taxe sur le tabac :**  
Un pari risqué

**ACCES tabac :**  
Deux nouvelles équipes sont implantées

## FORMULAIRE D'ADHÉSION À L'A.D.A.

9

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION TOURNOI DE GOLF DE L'A.D.A.

11

## RETOUR SUR LE 57<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL

12

## REVUE DE L'ANNÉE 2012

16

## Chroniques

### RH

**Le présentéisme au travail**

30

### ENVIRONNEMENT

**L'approvisionnement responsable**

30

### PRÉVENTION

**De victime à vainqueur**

31

### PLACEMENT

**Avant d'investir sachez que...**

32

## L'ACTUALITÉ DES TCAQ

33

 **marque de l'année.**  
**Ça marque bien nos 100 ans.**

**100 ans**

Merci à nos partenaires détaillants. Grâce à votre soutien, nous avons été intronisés au  
**Temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.**



## UN CONGRÈS MÉMORABLE !

*Comme vous le savez, en novembre dernier nous tenions notre 57<sup>e</sup> congrès, et ce, dans la magnifique région de La Malbaie au chic Manoir Richelieu. Sous le thème : « L.A.D.A. a le vent dans les voiles », nous en avons mis plein la vue aux quelque 450 convives présents à ce weekend mémorable.*

### 1<sup>ER</sup> TEMPLE DE LA RENOMMÉE SECTION MEMBRES-FOURNISSEURS ▾

Nul doute que le clou de la soirée du vendredi a été l'intronisation de nos tout premiers lauréats au Temple de la renommée section membres-fournisseurs (SMF). Pour le volet individuel, M. Réal Ménard, nouvellement retraité de la compagnie Maple Leaf a mérité les grands honneurs. M. Ménard a été choisi pour ses qualités exceptionnelles de leader durant l'ensemble de sa carrière au sein de l'industrie agroalimentaire. M. Ménard possède plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de l'alimentation au Canada, aux États-Unis ainsi qu'en Europe. Il a occupé plusieurs postes clés notamment chez Les Aliments Maple Leaf, Culinar et Nabisco.

Quant au volet corporatif, la marque Lafleur détenue par Olymel a été intronisée pour ses 100 ans d'histoire. Au nom du comité de direction de la SMF, je tiens à féliciter tous les dirigeants et employés d'Olymel qui, par leur savoir-faire, perpétuent la tradition de cette marque, dans l'esprit du terroir québécois, telle qu'initée par son fondateur, Alphonse Lafleur en 1912. Toute une réussite! Bon succès à Olymel et bonne continuation pour un deuxième centenaire de la marque Lafleur!

Restez à l'affût de nos activités afin de bien connaître les dates de nominations pour notre prochain Temple de la renommée SMF.

### PREMIÈRE TABLE RONDE CONJOINTE DÉTAILLANTS-FOURNISSEURS ▾

Autre élément marquant du congrès : la première vraie table ronde regroupant les détaillants et fournisseurs. Quelle belle expérience! Voici un bref portrait des enjeux abordés.

**Enjeu détaillants :** les possibilités le marchandisage au point de vente et le partenariat fournisseurs-détaillants lors du concours Les Aliments du Québec dans mon panier sont autant de sujets qui ont animé les discussions entre participants.

**Enjeu fournisseurs :** les transports; l'ex-ministre des Transports du Québec, M. Pierre Moreau, et l'ex-ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, ont annoncé un investissement de près de 4 milliards de dollars sur le réseau routier en 2012-2013. Comme les années précédentes, la prochaine saison de travaux routiers sera elle aussi fort animée. Les sommes investies généreront plus de 1 600 chantiers sur l'ensemble du territoire québécois.

#### COÛT DE LA CONGESTION DANS L'INDUSTRIE DU TRANSPORT ▾

**65,6 M\$ :** Temps de retard des camionneurs

**11,5 M\$ :** Coûts supplémentaires d'utilisation des camions

**5 M\$ :** Coûts supplémentaires du carburant

Des pertes de **65 \$ à 85 \$ l'heure**

### IMPACT IMPORTANT À PRÉVOIR AU NIVEAU DES DÉTAILLANTS ▾

En raison de la pression constante qu'exerce le mode « just in time » et des conditions routières de plus en plus difficiles, les magasins et entreprises risquent fort de se retrouver fréquemment en rupture de stock dans le futur. Les transporteurs ne pourront plus livrer les marchandises dans les délais prévus. Malgré toute la bonne volonté des autorités pour gérer la circulation, on n'aura pas le choix d'augmenter les tarifs facturés à nos clients. On ne peut plus transporter des marchandises à Montréal au prix actuel. Il y a 10 ans, un camionneur faisait jusqu'à trois voyages aller-retour par jour dans le port de Montréal. Aujourd'hui, on en fait un. La seule façon de rééquilibrer l'équation serait une hausse des tarifs, selon Marc Cadieux PDG de l'ACQ.

Lors du dernier congrès de l'A.D.A., les participants se sont penchés sur des questions pertinentes touchant le transport. Est-ce que les plages actuelles conviennent aux besoins? Quels sont les problèmes entourant les livraisons? Devra-t-il y avoir un ajustement des fréquences de livraisons? Devrons-nous créer de nouvelles plages horaires (p. ex., nuit, soir ou weekend)? Détaillants et fournisseurs se sont montrés très ouverts aux différentes questions et un suivi sera effectué tôt en 2013 afin de mettre sur pied un plan d'action détaillé touchant le transport.

### ÉLECTION AU SEIN DE LA SMF ▾

C'est avec joie que toute l'équipe du comité de direction de la SMF a été réélue à l'unanimité. Nous sommes heureux de la confiance qui nous est accordée afin de réaliser notre mandat pour une autre année. C'est avec grand enthousiasme que nous entrevoyons l'année 2013.

En mon nom personnel et en celui de toute l'équipe de la SMF, nous désirons vous souhaiter nos meilleurs vœux pour l'année 2013!

  
**Daniel Fradette**  
Pepsico Canada



**CHRISTIAN JASMIN**

IGA Famille  
Jasmin

**DOMENIC MANCUSO**

Saputo

**JEAN-FRANÇOIS COURCHESNE**

Chagall Design  
Trésorier SMF

**GÉRALD CAYOUILLE**

Aliments de  
consommation  
Maple Leaf  
Secrétaire SMF

**DANIEL FRADETTE**

Pepsico Canada  
Président SMF

**MARC SAUVAGEAU**

Acosta  
Ventes et Marketing  
Vice-président SMF

**MARTIN PAYANT**

Unilever Canada

**CHRISTIAN BÉRUBÉ**

Meilleures Marques

**STÉPHANE BOUCHARD**

Distribution Régitan



# Suivi de dossiers

Cette section fait état de l'avancement des dossiers que nous menons. On y présente également des nouvelles d'actualités reliées au secteur du détail en alimentation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires ou encore pour nous transmettre des renseignements nous permettant de mieux documenter nos dossiers.

## ALCOOL

### HAUSSE DE LA TAXE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES : UN DRÔLE DE JOYEUX NOËL ▾

Le 21 novembre dernier, le ministre des Finances du Québec, Nicolas Marceau, annonçait une hausse de la taxe sur les boissons alcooliques. En plus d'être effective le jour même, cette hausse est rétroactive puisqu'elle s'applique également à tout l'inventaire en magasin. Qui plus est, le ministre exigeait que les détaillants paient ces montants avant le 21 décembre 2012. Drôle de façon de souhaiter joyeux Noël!

L'A.D.A., comme plusieurs autres organisations, a critiqué le caractère rétroactif de la hausse et le court laps de temps accordé aux détaillants pour payer la facture qui s'élève à plusieurs milliers de dollars. Force est d'admettre que le message a été partiellement entendu puisque, peu après le dépôt du budget, le ministre a décidé d'accorder un délai de 11 mois pour payer la facture. Ainsi, la date limite est maintenant fixée au 21 novembre 2013 au lieu du 21 décembre 2012 proposé initialement.

Bien qu'elle puisse sembler anodine, cette hausse affectera le commerce à plusieurs niveaux. Les prix minimums de la bière n'ont pas suivi comme ce fut le cas pour les vins alors que la SAQ n'a pas hésité à ajuster ses prix minimums. Il est incompréhensible que le ministre Marceau n'ait pas cru bon les ajuster alors que c'est de l'effet de sa taxe dont il est question et non d'une hausse des prix des brasseurs. Les détaillants n'ont pas à faire les frais d'une hausse de taxe à cause des prix minimums, c'est insensé!

| TAXE SPÉCIFIQUE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES (EN DOLLARS PAR LITRE) ▾ |       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|
|                                                                       | Bière | Vin et spiritueux |
| Taxation précédente                                                   | 0,40  | 0,89              |
| Taxation en vigueur depuis le 21 novembre 2012                        | 0,50  | 1,12              |

Les microbrasseurs sont également dans une situation qui ne leur permet pas de rivaliser avec les structures de prix des grands brasseurs. Conséquemment, la moindre variation à la hausse du prix fait une différence majeure sur leur capacité d'accéder aux tablettes des détaillants et de se distinguer des bières industrielles.

En magasin, la catégorie de la bière fait l'objet d'une concurrence féroce qui se traduit par une guerre axée sur les prix minimums avec des conséquences multiples. Dans ce contexte, les microbrasseurs ont bien compris que, pour arriver à se tailler une place, ils devaient proposer une approche différente basée sur la qualité et non sur le prix, mais il y a néanmoins une limite à ce que les consommateurs sont prêts à payer. Une bière de qualité à 4,89 \$ se vend beaucoup mieux qu'à 5,19 \$; la barrière psychologique du prix pourrait avoir des effets néfastes. Seul le temps nous dira quels seront les effets de cette hausse sur un créneau qui venait à peine de prendre son élan.

### REVENUS PROVENANT DE LA TAXE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES ▾

416 M\$ (2002-2003)

440 M\$ (2011-2012)

473 M\$ (Estimation pour 2012-2013)

### COCKTAIL À BASE DE CIDRE ▾

La vente est maintenant permise dans les épiceries. En décembre dernier, le Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes a été modifié « afin de protéger la qualité, l'authenticité et la notoriété de ces produits et d'en favoriser l'exportation ».

Le règlement prévoit l'encadrement de la fabrication et la commercialisation de ces produits, entre autres, par le « pressage des pommes à l'extérieur de l'établissement pour la fabrication du cidre de glace sous le permis de fabricant de cidre, en veillant toutefois à la mise en place d'un système de traçabilité ». Il permet aussi la commercialisation du cocktail au cidre dans les épiceries. Voilà une belle occasion et l'A.D.A. est convaincue que les cidriculteurs québécois proposeront des produits intéressants.

Le Québec compte 72 titulaires de permis de production artisanale de boissons à base de pommes ainsi que 26 titulaires de permis de fabrication du cidre. L'an dernier, les cidres du terroir ont généré un montant de 10 millions de dollars en SAQ.



## MODE DE PAIEMENT

### PROJET DE LOI S-215 : POUR QUE CESSENT LES FRAIS USURAIRES ▾

Le 11 décembre dernier, la sénatrice Pierrette Ringuette a déposé le projet de loi S-215 qui vise à limiter les frais qu'imposent Visa et Mastercard aux commerçants pour l'acceptation des cartes de crédit. Ce projet de loi est une solution intéressante qui permettrait d'empêcher les géants du crédit d'imposer des frais usuraires aux commerçants tout en s'assurant que ceux-ci maintiennent un niveau de rentabilité acceptable.

La sénatrice considère le taux moyen (2,5 %) chargé par Visa et Mastercard comme largement excessif. En 2011, les commerçants canadiens ont payé 9 milliards de dollars en frais de transactions pour l'acceptation des paiements par carte de crédit. Dans son projet de loi, elle propose plutôt un taux de 0,5 % pour les commerces, de 0,3 % pour les gouvernements et de 0 % pour les organismes de charité.

Cette proposition est calquée sur les taux du modèle australien qui est réglementé de la sorte depuis 2006. Fait intéressant, tous les trois ans un comité est chargé de déterminer si les taux reflètent bien les coûts d'exploitation plus une marge de profits raisonnable. Jamais, depuis 2006, les taux n'ont augmenté et malgré ça, Visa et Mastercard continuent de réaliser des profits dans le marché australien.

Depuis 2007, la sénatrice Ringuette tente de convaincre le ministre des Finances du Canada, M. Jim Flaherty, de poser un geste pour que cesse cette aberration. C'est la survie de bon nombre de commerces qui est en jeu. Si une limitation des frais (telle que proposée par le projet de loi S-215) avait été applicable, consommateurs et commerçants auraient économisé 7,2 milliards... par année!

La sénatrice Ringuette profite du fait que le ministre Flaherty est en consultation budgétaire pour l'inviter à faire adopter le projet de loi avant avril 2013. Espérons que ce dernier comprenne qu'il est de la responsabilité du gouvernement d'agir dans ce dossier pour que cesse l'hémorragie.

#### DONNÉES SUR LES FRAIS DE TRANSACTION AU CANADA ▾

**322 milliards** : total des achats par carte de crédit au Canada en 2011 (294 milliards en 2007)

**2,5 %** : taux moyen que paient les commerçants sur le montant total d'une facture réglée par carte de crédit

**9 milliards** : total des frais usuraires qu'ont payés les commerçants en 2011 (4,5 milliards en 2007)

Visa investit 1 milliard de dollars par année en publicités incitant les consommateurs à payer leur achat par carte de crédit

### VISA CANADA : AUGMENTATION DES FRAIS USURAIRES EN 2013 ▾

À l'automne dernier, Visa Canada a annoncé qu'elle procéderait, d'ici avril 2013, à une augmentation des frais qu'elle facture aux sociétés de traitement des paiements. Concrètement, cela se traduira par une augmentation des frais payés par les commerçants pour chaque transaction effectuée par carte de crédit.

Visa a également avisé les détaillants que les coûts facturés pour toutes les transactions effectuées avec une carte de crédit étrangère seront aussi revus à la hausse. Pour couronner le tout, Visa Canada mettra en place une nouvelle carte « super privilèges » pour ses meilleurs clients assortis de « super frais » pour les commerçants!

Abasourdis face à l'annonce d'une série de mesures destinées à renflouer les coffres de Visa, qui a dégagé des profits de 10,4 milliards de dollars en 2012, plusieurs commerçants se sont plaints. La réponse a de quoi surprendre. Dans une lettre datée du 21 novembre 2012, Visa affirme que, en vertu du code de bonne conduite, les commerçants ont de nombreuses options pour les aider à gérer les coûts de paiement dont :

- offrir des réductions pour inciter leurs clients à utiliser d'autres formes de paiement;
- mettre fin à leurs contrats sans pénalité à la suite d'un avis de hausse des frais.

Voilà une autre démonstration que le code de bonne conduite volontaire du ministre Flaherty ne permet pas de régler la situation. Il doit non seulement être bonifié, mais également être accompagné d'une forme de contrôle réglementaire des taux chargés aux commerçants.

### TARGET LANCERA SA PROPRE CARTE DE DÉBIT ▾

Récemment, le généraliste alimentaire a annoncé qu'il lancera une carte de débit nouveau genre appelé « Red card ». Ce qui distingue cette carte, c'est qu'elle n'utilisera pas le réseau Interac. Par conséquent, elle ne pourra être utilisée que dans les magasins Target du Canada. Aux dires mêmes de l'Association Interac, c'est du jamais vu.

Tous les consommateurs qui en font la demande pourront obtenir la Red card sans avoir à déboursier de frais. Ceux-ci devront simplement remplir un formulaire permettant de lier la carte à leur compte chèque de n'importe quelle institution financière. Les détenteurs pourront bénéficier d'un rabais de 5 % en magasin. Target proposera aussi à ses consommateurs une carte de crédit en association avec Mastercard et la Banque Royale.



# ENVIRONNEMENT

## VALEUR DE LA CONSIGNE : LE MINISTRE ANNULE LA HAUSSE ▾

Le 20 décembre dernier, le nouveau ministre du Développement durable et de l'Environnement, M. Yves-François Blanchet, a décidé de ne pas donner suite au projet d'augmentation du montant de la consigne publique de 5 ¢ à 10 ¢. Il a annoncé du même coup le lancement d'une étude comparative sur les systèmes de collecte sélective et de consignation.

L'A.D.A. se réjouit de la sagesse dont a fait preuve le ministre. Nous rappelons depuis longtemps l'importance d'évaluer la performance des deux systèmes concurrents, comme l'ont recommandé les membres de la Commission des Transports et de l'Environnement dans son rapport de 2008, avant de poser des gestes qui pourraient influencer sur les résultats, comme hausser la consigne publique.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE, UN SYSTÈME PERFORMANT ▾

La consigne et la collecte sélective sont des vases communicants qui se nuisent mutuellement. Pour l'A.D.A., le statu quo ne permet pas à la collecte universelle des matières d'atteindre son plein potentiel. En 2012, les Québécois sont prêts pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles. Même en étant privée d'une des matières les plus payantes (comme l'aluminium), la collecte sélective a atteint un niveau de performance inégalé en 20 ans (voir article suivant). Imaginez si ce système pouvait compter sur plus de ressources.

La consigne publique était nécessaire en 1984 alors qu'il n'existait aucune autre façon de récupérer les contenants. Aujourd'hui, la collecte sélective peut recueillir efficacement des contenants à remplissage unique. Alors que le bac de recyclage est disponible dans 99 % des ménages, nul doute que l'approche de gestion en silo des matières recyclables est dépassée.

Bien que l'A.D.A. soit persuadée qu'il serait préférable de transférer le recyclage des contenants à remplissage unique dans la collecte sélective, les détaillants entendent néanmoins continuer à collaborer avec les brasseurs de bière, comme ils le font depuis plus de 50 ans, pour la récupération des contenants à remplissage multiple de bière (bouteilles brunes). De toute façon, les consommateurs savent faire une

différence entre les bouteilles brunes de bière et tous les autres formats à remplissage unique consignés actuellement en vigueur. Avec un taux de récupération de 95 %, la bouteille brune de bière a de loin un taux supérieur aux autres formats de contenants consignés.

## RENDEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AU QUÉBEC : DU JAMAIS VU EN 20 ANS! ▾

La collecte sélective continue d'accroître son rendement avec une augmentation de 13 % en deux ans des matières résiduelles récupérées. Il s'agit du meilleur résultat en 20 ans! Le Québec a ainsi dépassé le million de tonnes de matières reçues dans ses 38 centres de tri en 2010. Cette information a été rendue publique lors du dépôt du Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec le 11 décembre dernier.

Le secteur des Institutions, Commerces et Industries (ICI) a quant à lui augmenté de 33,6 % la quantité de matières acheminées au centre de tri. Sur les 1 041 000 tonnes reçues, 302 000 proviennent des ICI et 739 000 de la collecte municipale.

Rappelons que ce Bilan de la gestion des matières résiduelles est issu d'une étude réalisée tous les deux ans par Recyc-Québec. Bien que les données de 2010-2011 témoignent d'une progression non négligeable, un effort supplémentaire devra être réalisé afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En effet, cette politique prévoit que, d'ici la fin de 2015, le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal devront être recyclés à 70 %.

Les Québécois ont bien compris les gestes à poser pour améliorer leur rendement environnemental, soit de mettre leurs matières recyclables dans leur bac.

| LA COLLECTE SÉLECTIVE AU QUÉBEC ▾                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 38 centres de tri                                                                            |
| 1 041 000 tonnes de matières reçues en 2010, dont 302 000 tonnes proviennent des ICI         |
| Augmentation de 13 % en 2 ans                                                                |
| Entre 2008 et 2010, hausse de 33,6 % des matières en provenance de collectes propres aux ICI |

# TABAC

## HAUSSE DE LA TAXE SUR LE TABAC : UN PARI RISQUÉ ▾

Lors du dépôt du budget provincial, le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a annoncé une hausse substantielle de la taxe sur les produits du tabac sans pour autant prévoir de nouvelles mesures pour faire la lutte à la contrebande. Voilà un pari risqué du ministre. Mis devant les faits, les détaillants et policiers ont indiqué craindre que cette mesure incite les fumeurs à consommer du tabac de contrebande.

L'A.D.A. a écrit au ministre, l'invitant à investir au moins une partie des sommes additionnelles engendrées par cette hausse de taxe dans les escouades spéciales de lutte à la contrebande de tabac. Cela permettrait d'éviter une recrudescence du commerce illicite du tabac tout en diminuant les pertes fiscales liées à la contrebande.

Au ministère des Finances, on affirme que l'on portera une attention accrue à la variation des sommes perçues par l'entremise de la taxe sur les produits du tabac pour déterminer s'il y a une recrudescence de la contrebande. Nous vous invitons à surveiller la variation des ventes dans vos commerces respectifs et de nous aviser advenant une diminution. [mfraser@adaq.qc.ca](mailto:mfraser@adaq.qc.ca) ou 1 800 363-3923 poste 244

## ACCES TABAC : DEUX NOUVELLES ÉQUIPES SONT IMPLANTÉES ▾

Deux nouvelles équipes spéciales de lutte à la contrebande de tabac ont été implantées l'automne dernier. Les détaillants du secteur de Gatineau et ceux de Richelieu St-Laurent peuvent maintenant compter sur le travail d'équipe dédié à la lutte à la contrebande.

Il s'agit de mesures découlant d'investissements annoncés dans le dernier budget libéral. L'A.D.A. croit toujours que le travail des escouades et la transmission de l'information sont les meilleurs moyens de briser l'impunité associée à la consommation de tabac de contrebande.

| PRIX MOYEN D'UNE CARTOUCHE DE CIGARETTES ▾ |
|--------------------------------------------|
| 80 \$ réseau légal                         |
| 15 \$ réseau de contrebande                |

## ACCES TABAC, C'EST QUOI? ▾

Programme regroupant plusieurs ministères et organismes tels que Revenu Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, les corps de polices, etc.

ACCES Tabac vise avant tout à démanteler les réseaux de contrebande de tabac, à récupérer les pertes fiscales liées au commerce illicite du tabac et, ainsi, à augmenter les revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac.

| ACCES TABAC EN CHIFFRES (2011-2012) ▾                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| 30,8 M\$ : valeur en dollars des amendes émises                                  |
| 20,3 M\$ : valeur des saisies (produits du tabac et argent)                      |
| 8,6 M\$ : montant récupéré                                                       |
| 125 M\$ : estimation des pertes fiscales associées au commerce illicite de tabac |
| 15 % : part de marché des produits illicites                                     |
| Source : Gouvernement du Québec, Plan budgétaire 2013-2014                       |

| HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM ▾                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À partir du 1er mai 2013, le salaire minimum augmentera à nouveau pour se situer à 10,15 \$ l'heure. Cette hausse touchera directement plus de 360 000 travailleurs et aura un effet huissier indéniable sur la masse salariale des entreprises. Toutefois, il faut également y voir une façon d'augmenter la rétention du personnel. |

# La force de l'A.D.A. c'est vous !

## MISSION DE L'A.D.A.

L'A.D.A. est une association dirigée par des détaillants et pour les détaillants. Sa mission est de défendre et représenter les intérêts professionnels, socio-politiques et économiques des quelque 8000 détaillants en alimentation du Québec, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

L'A.D.A. effectue en leur nom des interventions et des représentations auprès des différents gouvernements, organismes et partenaires de l'industrie agroalimentaire. Présente dans toutes les régions du Québec, c'est une association sérieuse, crédible et reconnue par l'industrie.

### DEVENIR MEMBRE-DÉTAILLANT C'EST ▾

S'assurer que vos intérêts sont représentés auprès de l'ensemble des intervenants du secteur alimentaire

Soutenir un développement juste et équitable d'une industrie où seuls les plus performants peuvent survivre

Pouvoir vous exprimer et surtout, être entendu sur des enjeux qui touchent votre quotidien

Avoir la chance de vous impliquer sur différents comités pour améliorer votre industrie

Bénéficier des conseils stratégiques d'une équipe de professionnels dévouée

Commandez dès maintenant  
votre trousse d'information  
gratuite en téléphonant au  
**514.982.0104** ou **1.800.363.3923**  
ou **info@adaq.qc.ca**



Association  
des détaillants  
en alimentation  
du Québec

# Formulaire d'adhésion

DEVENEZ  
MEMBRE-DÉTAILLANT

Adhérez dès aujourd'hui en remplissant le formulaire d'adhésion ci-dessous  
ou en utilisant notre formulaire en ligne au [www.adaq.qc.ca](http://www.adaq.qc.ca)

## ÉCHELLE DES COTISATIONS ▾

- ☐ Dépanneur
- ☐ Magasin spécialisé
- ☐ Épicerie (moins de 6000 pi<sup>2</sup>)
- ☐ Épicerie (plus de 6000 pi<sup>2</sup>)

## COTISATION ANNUELLE (AVANT TAXES) ▾

250 \$  
250 \$  
400 \$  
550 \$

## FORMULAIRE ▾

Raison sociale :

Adresse :

Courriel :

Ville :  Code postal :

Téléphone :  Télécopieur :

Nom du (des) propriétaire(s) :

Autre contact (facultatif) :  Titre :

Nombre d'employés (Temps plein) :  (Temps partiel) :

Surface de vente (pi<sup>2</sup>) :  Chiffre d'affaires :

Distributeur :

Bannière :  # de magasin :

## JE DÉSIRE ACQUITTER MON ADHÉSION DE LA FAÇON SUIVANTE ▾

- ☐ Chèque ci-joint
- ☐ Facturez-moi
- ☐ Versements via mon distributeur
- ☐ Carte de crédit (Visa ou Mastercard)

Nom du détenteur :

No. de carte :

Date d'expiration :

Je soussigné, autorise par la présente :

Nom du distributeur :

Facturez à mon compte la somme de (\$) :

Ce montant représentant ma cotisation à l'Association  
des détaillants en alimentation du Québec.

Signé, ce (jour)  (mois)  (année)

Signature(s) du (des) propriétaire(s) :

## COMMENT ACHEMINER LE FORMULAIRE ?

- Découpez-le en respectant les traits de coupe
- Acheminez-le par fax au numéro suivant : 514.849.3021

\* À la réception du formulaire, un représentant vous contactera



# toujours le bon choix!

[www.alimentsduquebec.com](http://www.alimentsduquebec.com)

**Détaillants en alimentation,** vous savez que les consommateurs d'ici sont de plus en plus nombreux à opter pour les aliments du Québec! **Plus de 15 500 produits** affichent déjà les logos Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec et l'industrie innove sans cesse pour offrir de nouveaux produits tout au long de l'année.

Merci de faire **toujours le bon choix** en privilégiant et en mettant en valeur les aliments d'ici.  
**Vos choix comptent pour beaucoup dans l'économie du Québec.**

Chantal Fontaine

Québec 



21 MAI 2013

UNE CHANCE UNIQUE DE JOUER  
SUR UN DES PLUS BEAUX PARCOURS  
DE GOLF DU CANADA !

C'est avec enthousiasme que nous vous  
invitons au prestigieux club de golf Elm Ridge.

Fondé en 1924, le Elm Ridge est devenu  
au fil des ans l'un des clubs les plus  
renommés au Canada

851 Chemin Cherrier, Île Bizard

#### HORAIRE ▾

**Brunch** : 08H30

**Départ** : 10h00  
(formule Shotgun, Vegas à 4 joueurs)

**Cocktail** : 17H00

**Souper** : 18H00

#### QUATUOR ▾

**Comprend** : 4 droits de golf et voiturettes,  
4 brunchs, cocktails et 4 soupers

#### JOUEUR INDIVIDUEL ▾

**Comprend** : droit de golf et voiturette,  
brunch, cocktail et souper

#### SOUPER ▾

**Comprend** : cocktail et souper

#### FORMULAIRE ▾

Raison sociale :   
Adresse :   
Courriel :   
Ville :  Code postal :   
Téléphone :  Télécopieur :

#### NOM DES JOUEURS : QUATUOR 1 (FOURNISSEUR) ▾

Joueur 1 :   
Joueur 2 :   
Joueur 3 :   
Joueur 4 :

#### NOM DES JOUEURS : QUATUOR 2 (FOURNISSEUR) ▾

Joueur 1 :   
Joueur 2 :   
Joueur 3 :   
Joueur 4 :

**Quatuor**  
(membre-fournisseur)  x 1 350 \$ =   
**Quatuor**  
(non membre-fournisseur)  x 1 550 \$ =   
**Joueur individuel**  
(membre-fournisseur)  x 395 \$ =   
**Joueur individuel**  
(non membre-fournisseur)  x 450 \$ =   
**Détaillant**  
**membre A.D.A.**  x 295 \$ =   
**Souper**  x 175 \$ =

**Sous-total** :   
**TPS** (#R124888769) 5,00%   
**TVQ** (#1000569344) 9,50%   
**Montant total à payer** :

#### MODE DE PAIEMENT ▾

☐ Facturez-moi ☐ Par chèque

**Libeller à A.D.A. et poster à** :  
300, rue Léo-Pariseau, Place du Parc,  
Bureau 1100, Montréal (Qc) H2X 4C1

#### POUR RÉSERVER ▾

Veuillez remplir ce formulaire et le retourner par télécopieur  
au **514.849.3021**.

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le 10 mai 2013.  
Aucun remboursement après cette date. Pour plus d'information :  
Louise Gravel **514 982-0104** poste 231 ou [lgravel@adaq.qc.ca](mailto:lgravel@adaq.qc.ca)



Association  
des détaillants  
en alimentation  
du Québec

# CONGRES ANNUUEL 2012



## L'ADA A LE VENT DANS LES VOILES

La 57<sup>e</sup> édition du congrès annuel de l'A.D.A. s'est déroulée au magnifique Fairmont Manoir Richelieu les 9, 10 et 11 novembre 2012. Une fois de plus, les nombreux participants ont bénéficié d'une programmation à la fois enrichissante et diversifiée. Pour ceux et celles qui ont manqué cet événement mémorable, voici un petit aperçu de ce congrès des plus réussis.

## RECORD D'ASSISTANCE

La salle de réception était pleine à craquer alors que plus de 450 personnes se sont inscrites au congrès. Il s'agit d'un record d'assistance!

## UN NOUVEAU CA SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ

Les membres du conseil d'administration de l'A.D.A. ont tous été confirmés dans leur fonction pour une nouvelle année consécutive.



**2<sup>ÈME</sup> RANGÉES À L'ARRIÈRE - DE GAUCHE À DROITE** ▶ Florent Gravel (A.D.A.), André Forget (Beau-Soir), Dominic Arsenault (IGA), Jonathan Champagne (IGA), Michel Dépatie (Metro).

**1<sup>ÈRE</sup> RANGÉE - DE GAUCHE À DROITE** ▶ Mario Sauvé (Ultramar), Marcel Clermont (IGA), Bruno Desrochers (Provigo), Caroline Bouchard (AXEP et Provigo), Daniel Choquette (Provigo), Ginette Reid (IGA), Christian St-Jacques (IGA), Yan Gladu (IGA). Sont absents sur cette photo : Caroline Leduc (IGA), Jean-François Marcoux (Beau-Soir), Guillaume Laroche (Metro) et André Hubert (Provigo).

## GAGNANTS DU CONCOURS

Après des mois de suspense, le nom des matchs détaillants-fournisseurs ayant remporté la première édition du concours Les Aliments du Québec dans mon panier a été dévoilé.



**IGA FAMILLE GIRARD ET FERMES F. TURCOT** ▶ Norman Johnston (Sous-ministre, MAPAQ), Chantal Fontaine (Comédienne et porte-parole d'Aliments du Québec), Marie Beaudry (Représentante du comité de sélection et DG d'Aliments du Québec), Dominique Turcot (Propriétaire, Fermes F. Turcot et fils), Josée Perron (Directrice, IGA Extra Famille Girard), Daniel Choquette (Président de l'A.D.A. et propriétaire du Provigo Marieville), Florent Gravel (PDG de l'A.D.A. et président d'Aliments du Québec).

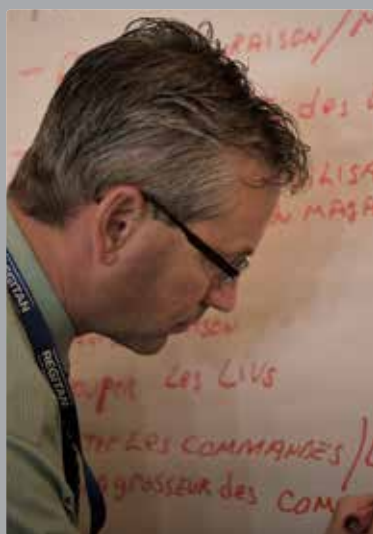


**METRO JEAN XXIII ET EAUX SAINT-JUSTIN** ▶ Norman Johnston (Sous-ministre, MAPAQ), Chantal Fontaine (Comédienne et porte-parole d'Aliments du Québec), Marie Beaudry (Représentante du comité de sélection et DG d'Aliments du Québec), Steve Lalande (Propriétaire, Metro Jean XXIII), Nicole Lelièvre (Présidente, Les Eaux Minérales Saint-Justin), Daniel Choquette (Président de l'A.D.A. et propriétaire du Provigo Marieville), Florent Gravel (PDG de l'A.D.A. et président d'Aliments du Québec).



**IGA COATICOOK ET LAITERIE COATICOOK** ▶ Norman Johnston (Sous-ministre, MAPAQ), Chantal Fontaine (Comédienne et porte-parole d'Aliments du Québec), Marie Beaudry (Représentante du comité de sélection et DG d'Aliments du Québec), Dominic Arsenault (Propriétaire, IGA Coaticook), Renée Fillion (Directrice ventes et marketing, Laiterie de Coaticook), Jean Provencher (Président, Laiterie de Coaticook), Daniel Choquette (Président de l'A.D.A. et propriétaire du Provigo Marieville), Florent Gravel (PDG de l'A.D.A. et président d'Aliments du Québec).

## LES TABLES RONDES : UN EXERCICE ENRICHISSANT



### TEMPLE DE LA RENOMMÉE SECTION MEMBRE-FOURNISSEURS



**LAFLEUR** ▶ La marque Lafleur détenue par Olymel fut intronisée (volet corporatif) pour ses 100 ans d'histoire.

**DE GAUCHE À DROITE** ▶ Daniel Fradette (Pepsico Canada et président de la section membres-fournisseurs de l'A.D.A.), Luc Jetté (Les Brasseries Sleeman), Denis Brisebois (Metro), Alain Héroux (Olymel), Normand Johnston (Sous-ministre, MAPAQ), Daniel Choquette (Président A.D.A. et propriétaire Provigo Marieville), Marc Sauvageau (Acosta Ventes et Marketing)



**RÉAL MÉNARD** ▶ M. Réal Ménard fut intronisé (volet individuel) pour l'ensemble de son œuvre dans le secteur agroalimentaire durant les 30 dernières années.

**DE GAUCHE À DROITE** ▶ Daniel Fradette (Pepsico Canada et président de la section membres-fournisseurs de l'A.D.A.), Luc Jetté (Les Brasseries Sleeman), Denis Brisebois (Metro), Réal Ménard (ancien président boulangerie et produits surgelés chez Les Aliments Maple Leaf/Canada Bread), Normand Johnston (Sous-ministre, MAPAQ), Daniel Choquette (Président A.D.A. et propriétaire Provigo Marieville), Marc Sauvageau (Acosta Ventes et Marketing)



## TEMPLE DE LA RENOMMÉE A.D.A. 2012

Les lauréats du Temple de la renommée A.D.A. sont sélectionnés par leurs pairs, pour leur sens aigu des affaires, leur sens de l'innovation et leurs standards de qualité supérieure. Ce sont des marchands qui ont marqué leur industrie et qui, grâce à leur vision et leur acharnement, permettent au Québec de demeurer l'un des endroits du monde où le panier d'épicerie est varié, abondant et abordable à longueur d'année.



**JACQUES LACAS** ▶ M. Jacques Lacas (propriétaire du IGA Extras famille Lacas de Salaberry-de-Valleyfield), en compagnie de sa famille, des représentants de Sobeys Québec et de la représentante du MAPAQ, M<sup>me</sup> Marie-Michèle Genest.



**RAYMOND DROUIN** ▶ M. Raymond Drouin (propriétaire du Metro Plus Drouin dans le Vieux-Longueuil), en compagnie de sa famille, de quelques collègues détaillants, des représentants de Metro ainsi que la représentante du MAPAQ, M<sup>me</sup> Marie-Michèle Genest.



**RÉAL PROVENCHER** ▶ M. Réal Provencher (nouvellement retraité et ex-propriétaire du Provigo Robert de Montréal) ici accompagné de sa famille, des représentants de Provigo/Loblaws et de la représentante du MAPAQ, M<sup>me</sup> Marie-Michèle Genest.



**MICHEL PARÉ** ▶ M. Michel Paré (propriétaire de 4 Boni-Soir en Estrie), ici accompagné de ses enfants, des représentants de Sobeys Multi-Surfaces et de la représentante du MAPAQ, M<sup>me</sup> Marie-Michèle Genest.

## DES INVITÉS DE RENOMS



**NORMAND JOHNSTON** ▶ Le sous-ministre du MAPAQ a prononcé un discours dans lequel il soulignait le travail crucial des détaillants en alimentation en matière de promotion des aliments du Québec.



**MARCEL GROLEAU** ▶ Le président de l'Union des producteurs agricoles a su profiter de la tribune que nous lui avons offerte pour livrer un message aux membres de l'A.D.A.



**LUC LANGEVIN** ▶ Luc Langevin, a épaté grands et petits durant la soirée de vendredi. *De gauche à droite :* Daniel Choquette (Président de l'A.D.A.), Luc Langevin (Illusionniste), Florent Gravel (PDG de l'A.D.A.)



**GUY NANTÉL** ▶ Celui qu'on surnomme « l'humoriste social du Québec » nous a offert toute une performance lors du spectacle clôturant le congrès.

# REVUE DE L'ANNÉE

2012



# Agroalimentaire

## POLITIQUE BIOALIMENTAIRE (LIVRE VERT)

*Soucieux de procéder au développement du secteur agricole et agroalimentaire de façon ordonnée, le gouvernement libéral a créé, en 2006, la Commission Pronovost chargée de procéder à un état des lieux et d'effectuer des recommandations. Deux ans plus tard, en 2008, le rapport final est remis au ministre de l'Agriculture de l'époque. Il faudra attendre en 2011 avant que le gouvernement dépose finalement un projet de politique agricole et agroalimentaire.*

**JUIN 2011** ▶ Le gouvernement dévoile le très attendu Livre Vert pour une politique bioalimentaire et annonce qu'il sera étudié dans le cadre d'audiences de la Commission de l'agriculture, des pêcheries de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN). L.A.D.A. a salué la volonté du gouvernement d'enfin doter le Québec d'une réelle politique bioalimentaire. Nous avons également demandé à être entendus lors des audiences afin d'appuyer le rôle essentiel des détaillants propriétaires dans le développement de la filière agroalimentaire.

**SEPTEMBRE 2011** ▶ Après seulement quelques jours d'audiences, la CAPERN a décidé de reporter l'étude du Livre vert afin de permettre l'étude du projet de loi 14 (sur les mines).

**JANVIER 2012** ▶ La CAPERN annonce la tenue de 3 jours d'audiences permettant à une trentaine d'organisations (sur 200) de se faire entendre. Nous suivons l'évolution des travaux de près et attendons avec impatience d'être convoqués. Toutefois, les rumeurs d'élections générales au printemps ainsi que la volonté déclarée du gouvernement de prioriser l'étude du projet de loi 27 (portant sur la Société du Plan Nord) réduisent considérablement les chances que le Livre vert soit adopté avant la fin des travaux parlementaires.

**MAI 2012** ▶ L'adoption du Livre vert ne se fera vraisemblablement pas avant la fin de la session parlementaire. Nous apprenons du même coup que le ministre du MAPAQ étudie les possibilités d'utiliser un autre mode de consultation à la CAPERN.

**AOÛT 2012** ▶ Le déclenchement des élections générales provinciales a pour effet d'annuler les travaux de la CAPERN.

**SEPTEMBRE 2012** ▶ L'arrivée au pouvoir du Parti Québécois laisse planer le doute quant à la reprise des consultations sur le Livre vert. Chose certaine, l'alimentation fera partie des priorités du gouvernement Marois puisque celle-ci a décidé de confier le rôle de Vice-premier ministre et ministre du MAPAQ à la même personne. Qui plus est, lors de sa nomination, M. François Gendron s'est vu confier comme mandat de faire de la souveraineté alimentaire une des priorités.

**OCTOBRE 2012** ▶ En entrevue, M. Gendron affirme que le gouvernement va bel et bien livrer une politique au printemps 2013. Bien que la CAPERN ait seulement entendu 80 des 200 organisations ayant déposé des mémoires, le ministre Gendron prétend que les consultations ont assez duré. L.A.D.A. partage cet avis, d'autant plus que, comme le souligne M. Gendron, un important processus de consultation avait déjà été réalisé dans le cadre de la Commission Pronovost en 2008.

L.A.D.A. a eu un agréable premier entretien avec le ministre Gendron et il est prévu d'organiser une autre rencontre pour compléter le tour d'horizon des enjeux qui préoccupent les détaillants en alimentation.

**DÉCEMBRE 2012** ▶ Lors du 88<sup>e</sup> congrès de l'UPA, la Première Ministre, Pauline Marois, et le Vice-premier ministre et ministre du MAPAQ, François Gendron, clarifient les grands axes de leur politique de souveraineté alimentaire. Ainsi nous apprenons que la protection des terres agricoles, la promotion des aliments du Québec et la valorisation de l'agroalimentaire comme vecteur économique feront partie de la nouvelle politique.

Le ministre Gendron confirme également que le gouvernement à l'intention de faire passer de 33 à 50 % la consommation d'aliments du Québec. Pour y arriver, il mise sur la collaboration de tous les acteurs, mais n'écartera pas l'adoption de mesures coercitives pour forcer les distributeurs à contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement.

## PROMOTION DES ALIMENTS DU QUÉBEC

**FÉVRIER 2012** ▶ Le ministre Corbeil dévoile le plan stratégique 2011-2014 du MAPAQ. L.A.D.A. se réjouit que ce plan accorde une grande place à la promotion des aliments du Québec et que cela se traduise par un investissement financier majeur (5 M\$). D'ailleurs, nous adhérons pleinement à l'objectif que s'est fixé le MAPAQ qui désire faciliter l'identification de l'offre des produits du Québec par les consommateurs. En effet, le MAPAQ s'est donné comme objectif, d'ici 2014, que 60 % des consommateurs reconnaissent les produits certifiés : Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec. Il s'agit certainement d'objectifs pour le moins ambitieux. C'est pourquoi les intentions du ministre devront se traduire par des gestes concrets.

**AOÛT 2012** ▶ Les résultats du premier classement des labels de qualité au Québec sont dévoilés. Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec arrivent respectivement premier et troisième. Cette étude confirme que les deux certifications sont très visibles aux yeux des consommateurs, que leur logo est facile à comprendre et que leur raison d'être est jugée très pertinente par l'ensemble de la population. Voilà un argument de plus afin d'inciter les producteurs et transformateurs à effectuer le processus de certification chez Aliments du Québec.

### À SUIVRE ▶

Tout porte à croire que la promotion des aliments du Québec sera au cœur de la nouvelle politique agroalimentaire du gouvernement. Toutefois, avant de nous réjouir nous attendrons de voir si les intentions du gouvernement Marois se traduiront par l'attribution des crédits nécessaires pour promouvoir efficacement les produits locaux.





## BOISSONS SUCRÉES

**MAI 2012** ▶ La Coalition Poids effectue une sortie publique afin de demander aux commerçants de cesser de donner autant de place aux boissons sucrées. Concrètement, elle demande aux détaillants de revoir leur politique d'étalage et d'agir comme une brigade des mœurs! Du même coup, la Coalition demande au gouvernement d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées.

**MAI 2012** ▶ Le maire de New York, Michael Bloomberg, fait de la lutte à l'obésité son cheval de bataille et, pour arriver à ses fins, il entend rayer de la carte les grands formats de boissons sucrées, en bouteille ou en fontaine. Concrètement, le « plan Bloomberg » propose de bannir les boissons sucrées de plus de 16 onces des établissements alimentaires tels que les restaurants, les établissements de sports, les casse-croûte mobiles et les cinémas. Si l'objectif est clair et valable – lutter contre l'obésité – l'approche, elle, est plutôt discutable.

**SEPTEMBRE 2012** ▶ Bien que l'annonce de la mesure ait créé une certaine controverse, le maire Bloomberg va de l'avant et fait adopter sa politique. Les fabricants et vendeurs de boissons sucrées ont six mois pour se conformer à la nouvelle réglementation.

**OCTOBRE 2012** ▶ Plusieurs groupements professionnels, dont l'American Beverage Association, ont décidé de contester la légalité du processus utilisé par le maire pour faire adopter sa politique. Ceux-ci affirment que la Commission de la santé de la Ville de New York n'a pas le pouvoir d'adopter une telle règle. Ils soulignent dans un communiqué que selon la loi de l'État de New York, la possibilité d'adopter de nouvelles lois est réservée au conseil municipal de la ville.

**NOVEMBRE 2012** ▶ Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, dépose son premier budget et à l'instar de la Coalition Poids, il s'avère que le gouvernement a décidé de ne pas taxer les boissons sucrées.

### À SUIVRE -

L'A.D.A. croit qu'il est préférable d'éduquer les gens pour en faire des consommateurs responsables plutôt que de chercher un ou des boucs émissaires. L'espace plancher a trop de valeur et les marges de profit sont trop minces pour que les détaillants laissent des produits dormir sur leurs tablettes. Si les consommateurs changent leurs habitudes, les étalages suivront invariablement. Sinon, il reste la possibilité de bannir en espérant qu'il nous reste une petite marge de manœuvre dans l'offre de produits. Toutefois, la liste des produits qui peuvent poser problème, s'ils ne sont pas consommés avec modération, est plutôt longue. Il importe donc de ne pas précipiter une décision sur des prémisses qui ne prennent pas en compte la réalité du détail alimentaire. Finalement, rappelons que les boissons sucrées sont déjà taxées contrairement à plusieurs choix plus sains également disponibles à l'épicerie (p. ex : le lait, l'eau, les jus frais, etc.).



## PRIX DU LAIT

**DÉCEMBRE 2011** ▶ La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) tient une séance qui a pour but d'étudier la possibilité d'abroger le Règlement de fixation du prix du lait. Présente, l'A.D.A. s'y est farouchement opposée. Exceptionnellement, plus d'une vingtaine de détaillants d'un peu partout au Québec nous ont accompagnés pour manifester leur opposition.

### À SUIVRE -

Un comité chargé d'étudier les quotas de lait a été formé et s'est réuni deux fois en 2012. L'A.D.A. s'implique activement afin de défendre les intérêts des détaillants. Notre message est clair, la guerre des prix (qui masque la valeur réelle d'un produit essentiel afin d'accaparer une plus grande part de marché) n'a pas sa place.



## PUBLICATION DES RAPPORTS D'INSPECTION

Le projet de publication des rapports d'inspection est pour ainsi dire reporté, bien que les travaux du groupe de travail devaient se poursuivre en 2012. Le MAPAQ a convenu que la priorité devait être de s'assurer de l'uniformité des procédures entre ses inspecteurs des différentes régions et également ceux de la Ville de Montréal, seule agglomération toujours responsable de l'inspection des établissements alimentaires sur son territoire. Le MAPAQ a également optimisé son site qui permet au public de consulter la liste des condamnations des établissements alimentaires qui faisaient gravement défaut; l'interface était très peu conviviale et les délais de publications ont entraîné de multiples critiques de la part des groupes de consommateurs et des médias.

## TRAÇABILITÉ DE LA VIANDE BOVINE

**SEPTEMBRE 2012** ▶ L'Agence canadienne d'inspection des aliments procède à un rappel de bœuf haché mi-maigre contaminé par la bactérie E. Coli qui provient de l'usine XL Foods en Alberta. Il s'agit d'un abattoir majeur qui détient 40 % des parts de marché au Canada. Malgré que le rappel soit beaucoup plus important dans l'ouest du pays, l'ACIA rappelle également plusieurs lots de viande ayant été vendus par chaque bannière au Québec. Des voix s'élèvent afin de questionner l'agissement de l'ACIA qui a attendu trois jours après que XL Foods ait perdu son droit d'exporter aux États-Unis avant de procéder à un rappel de produits vendus au Canada.

**OCTOBRE 2012** ▶ La liste de produits visés par le rappel de bœuf en provenance de l'usine XL Foods s'allonge de jour en jour et les journalistes s'emportent alors que le dossier domine les débats à la Chambre des communes. L'ACIA suspend le permis d'exploitation de XL Foods.

Sur le terrain, de façon générale, les consommateurs ne semblent pas s'inquiéter outre mesure. Toutefois, les médias eux semblent déterminés à faire toute la lumière sur cette situation. L'A.D.A. multiplie les entrevues afin de diminuer les inquiétudes au sujet de la bactérie E. Coli et pour expliquer la démarche rigoureuse que suivent les détaillants en alimentation lors de telles situations.

### À SUIVRE -

Est-ce que l'ACIA a toute la latitude et l'ascendant nécessaire pour accomplir pleinement son rôle? Les autorités compétentes feront la lumière sur ce sujet. Néanmoins, cette crise a permis aux détaillants de démontrer une fois de plus qu'ils sont en mesure de réagir rapidement lorsque le mot d'ordre est donné. Contrairement, à la crise des fromages québécois, les inspecteurs ont fait confiance au processus de rappel qui a pu suivre son cours. Vingt-quatre heures après le rappel, non seulement

les commerces étaient assainis, mais tous les lots de produits qui ont pu être en contact avec les produits visés ont été détruits.

Dans la foulée des événements, il semble qu'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) a saisi la balle au bond afin de ramener le dossier de la traçabilité de la viande bovine québécoise à l'ordre du jour et de lancer une seconde phase au projet pilote entamé en 2010-2011. Durant ses entrevues sur le dossier XL Foods, l'A.D.A. a rappelé qu'il serait non seulement très complexe et coûteux d'indiquer la provenance avec autant de précision que le souhaiteraient ATQ et les producteurs de bœuf. Avons-nous les moyens de nos ambitions? Il importe de faire une distinction entre la traçabilité visant à améliorer l'innocuité des aliments et celle utilisée à des fins de marketing.



Depuis 2008, l'A.D.A. songe à une façon de mettre à l'avant-scène les relations d'affaires des détaillants propriétaires. L'idée de créer un concours dans lequel les détaillants et leurs fournisseurs québécois sont invités à soumettre une initiative conjointe de mise en marché d'un produit certifié par Aliments du Québec surgit. Après plusieurs démarches et représentations qui ne permettent pas d'aboutir en un projet concret, un concours d'envergure va finalement de l'avant en juin 2012.

**JUIN 2012** ▶ L'A.D.A. a convoqué les médias ainsi que les principaux acteurs du secteur de l'alimentation afin de procéder au lancement de la première édition du concours : Les Aliments du Québec dans mon panier! Ce concours, réalisé en partenariat avec le MAPAQ et Aliments du Québec, a pour but de favoriser l'acte d'achat des produits de chez nous. Comportant deux volets, l'un pour les consommateurs et l'autre pour les détaillants, le concours a permis de favoriser la reconnaissance des produits québécois et de réunir les divers partenaires du secteur alimentaire autour d'une même identification de provenance.

**SEPTEMBRE 2012** ▶ Le concours Les Aliments du Québec dans mon panier! se termine avec un bilan impressionnant. Au total, 156 détaillants ont participé et plus de 31 000 inscriptions ont été remplies pour le volet consommateur.

10 consommateurs ont remporté un panier d'Aliments du Québec d'une valeur pouvant aller jusqu'à 500 \$ et M. Jonathan Morin s'est mérité le grand prix : une croisière aux Îles-de-la-Madeleine d'une valeur de 5 000 \$.

**OCTOBRE 2012** ▶ Le comité de sélection, composé de professionnels de l'industrie, se réunit pour déterminer les duos détaillants-fournisseurs gagnants.

**NOVEMBRE 2012** ▶ Le nom des trois matches détaillants-fournisseurs est dévoilé dans le cadre de notre congrès annuel et la diffusion des reportages à l'émission Par-dessus le marché débute. Les gagnants de la première édition sont les suivants :

IGA Extra Famille Girard, Bois-des-Filion / Fermes F. Turcot et fils

Metro Plus Jean XXIII, Trois-Rivières / Les Eaux Minérales Saint-Justin

IGA Coaticook / Laiterie de Coaticook Itée

#### À SUIVRE ▼

Le concours a généré beaucoup de retombées positives en magasin. Plusieurs ont noté une augmentation considérable de leurs ventes pouvant aller jusqu'à 300 %. Dans leur bilan des activités, les participants sont nombreux à espérer un retour du concours en 2013. Nous avons reçu quelques propositions afin de bonifier la formule, mais de façon générale les gens ont beaucoup apprécié le concours. Nous espérons que nos partenaires financiers souhaiteront nous accompagner dans une seconde édition améliorée en 2013.



## CONTREBANDE DU TABAC

À l'automne 2011, devant l'ampleur du phénomène de la contrebande, les membres de la Commission des finances publiques du Québec se sont donnés comme mandat d'étudier différentes mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande.

**OCTOBRE 2011** ▶ André Forget (Dépanneurs Forget et secrétaire de l'A.D.A.), Florent Gravel et Pierre-Alexandre Blouin sont allés présenter le mémoire de l'A.D.A. en commission parlementaire. Le mémoire s'oriente autour de trois recommandations visant à briser l'impunité et l'insouciance générale de la population entourant le tabac de contrebande :

1. Étendre les escouades spéciales mixtes de lutte à la contrebande et en assurer la pérennité
2. Responsabiliser le fumeur en rendant illégale la possession de cigarettes non identifiées
3. Pénaliser l'achat de tabac par des mineurs

La réceptivité des membres de la Commission est plutôt favorable. Même la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, d'habitude très sévère face aux commerçants du tabac s'est permis de prononcer de bons mots à propos de l'approche de l'A.D.A. lors de son passage devant la Commission.

**FÉVRIER 2012** ▶ La Commission dépose son rapport final et, bonne nouvelle, le message de l'A.D.A. est passé! Deux de nos trois recommandations ont été reprises et endossées par les membres de la commission (recommandations 1 et 2).

**MARS 2012** ▶ Dans son budget, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Bachand, confirme l'octroi de sommes destinées à donner suite à quelques-unes des recommandations de la Commission des finances publiques dont celle visant à étendre les escouades spéciales de lutte à la contrebande ainsi que celle visant à rendre illégale la possession de cigarettes non identifiées. Le budget du programme ACCES tabac est bonifié de 1,6 M\$ pour l'année 2012-2013. Bien que nous craignons que le montant soit insuffisant pour étendre les escouades à l'ensemble du Québec, il s'agit néanmoins d'un pas dans la bonne direction. Il reste à savoir comment seront utilisées les sommes octroyées.

**AOÛT 2012** ▶ À la suite des démarches auprès de la SQ et du ministère de la Sécurité publique, nous obtenons la confirmation que l'argent promis dans le dernier budget provincial se traduira notamment par l'ajout de trois nouvelles escouades spéciales mixtes de lutte à la contrebande (ACCES tabac). Une fois l'implantation terminée, 9 villes bénéficieront d'escouades locales dédiées à la lutte à la contrebande de tabac. Le travail de telles équipes est extrêmement bénéfique puisqu'il permet de casser la tolérance des citoyens des secteurs touchés envers la contrebande de tabac.

Les responsables du programme ACCES tabac au ministère de la Sécurité publique nous confirment également la mise en place d'un projet pilote visant à contrer l'approvisionnement illégal des usines servant à fabriquer le tabac de contrebande.

**OCTOBRE 2012** ▶ Des trois nouvelles escouades spéciales annoncées, une première équipe a commencé ses activités au cours du mois de septembre 2012 et une deuxième devrait amorcer ses opérations incessamment. Quant à la troisième unité, ses débuts ont été repoussés au prochain exercice (avril 2013). Le corps de police n'était pas en mesure d'effectuer l'implantation cet automne.

L'A.D.A. a rencontré le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, afin de le sensibiliser sur plusieurs dossiers prioritaires de l'A.D.A., notamment la nécessité de continuer de miser sur les escouades spéciales de lutte à la contrebande.

**NOVEMBRE 2012** ▶ Dans son budget, le ministre Marceau annonce une hausse de la taxe sur les produits du tabac. Concrètement, la cartouche de cigarettes a subi une hausse de 4 \$. Loin d'être anodine, cette mesure, associée à l'absence d'investissement supplémentaire pour lutter contre la contrebande de tabac risque d'inciter bon nombre de consommateurs à privilégier le tabac de contrebande.

**DÉCEMBRE 2012** ▶ Le ministre de la Sécurité Publique, M. Bergeron, annonce l'ajout d'une escouade spécifique de lutte à la contrebande de tabac dans le secteur de Gatineau. Cette annonce survient quelques mois après que la députée libérale de Gatineau ait déploré l'absence d'une telle escouade. Rappelons que la régionale de l'A.D.A. en Outaouais avait alors appuyé la députée dans ses démarches. Il ne s'agit pas d'un nouvel investissement étant donné que les sommes étaient déjà prévues dans le budget du printemps dernier déposé par l'ancien ministre Bachand.

#### À SUIVRE ▼

La situation financière du Québec étant ce qu'elle est, nous comprenons le ministre Marceau de vouloir trouver de nouvelles sources de financements. Toutefois, nous pensons que d'augmenter la taxe spécifique sur le tabac sans bonifier du même coup les programmes de lutte à la contrebande est une grave erreur. Plusieurs consommateurs risquent de passer du statut de payeur de taxes à consommateur de cigarettes de contrebandes. Au Québec, les pertes fiscales associées à la contrebande de tabac sont estimées à plus de 125 M\$ uniquement pour l'année 2011. Avons-nous les moyens de nous priver d'une telle somme? Poser la question c'est y répondre. L'A.D.A. croit toujours que les escouades spécifiques et le partage de l'information sont les meilleurs moyens de briser l'impunité et du même coup garantir une égalité des normes de contrôle de la vente du tabac sur l'ensemble du territoire québécois.



# Mode de paiement

## FRAIS TRANSACTIONNELS

*Depuis plusieurs années, les géants du crédit tels que Visa et Mastercard multiplient les incitatifs (remises en argent, points Air miles, etc.) afin que les consommateurs adoptent le crédit comme mode de paiement pour leurs achats courants. Leurs tactiques connaissent un certain succès et on observe de plus en plus de consommateurs qui, autrefois payaient par carte de débit ou en argent comptant, paient désormais tous leurs achats par carte de crédit.*

*Ce que ne disent pas Visa, Mastercard et leurs partenaires bancaires aux consommateurs c'est que, contrairement au paiement par carte de débit, les commerçants paient des frais usuraires pouvant dépasser 3 % du montant de la facture pour chaque transaction effectuée par carte de crédit.*

### À SUIVRE ▾

Nous avons été informés que différents groupes évaluent actuellement la possibilité de mener des recours collectifs similaires à celui mené précédemment aux États-Unis. Nous demeurerons à l'affût des développements en ce sens.

L'A.D.A. continuera de militer au sein de la Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit et de débit et aux côtés de notre association sœur : CFG. Notre objectif demeure la réglementation des taux/frais de transactions chargées aux détaillants, tel que le propose la Sénatrice Ringuette dans le projet de loi S-215. Néanmoins, il importe que les détaillants se questionnent à savoir s'ils tiennent réellement à Interac, un système efficace et à faibles coûts.

**ÉTÉ / AUTOMNE 2011** ▶ Le Groupe de travail sur l'examen du système de paiements canadien, mandaté par le ministre des Finances Jim Flaherty, dépose le premier d'une série de trois rapports issus de consultations s'étant échelonnées sur un an. À la surprise générale, on y admet que les frais de transactions payés par les commerçants sont problématiques!

Rappelons que, lors de la consultation du Groupe de travail à Montréal en février 2011, Christian Jasmin (IGA Famille Jasmin) et Michel Dépatie (Metro Dépatie) y ont vivement défendu les intérêts des détaillants en alimentation du Québec et ont insisté sur l'effet néfaste de l'augmentation qui leur est imposée depuis les dernières années. L'A.D.A. s'implique également au sein de la Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit et de débit.

**MARS 2012** ▶ Le rapport final issu des consultations du Groupe de travail est remis au ministre Flaherty. Ce rapport confirme deux choses :

1. L'industrie du paiement se dirige à vitesse grand V vers le numérique (paiement mobile, sans contact, etc.),
2. Le Canada a beaucoup de retard et, considérant l'infrastructure actuelle de notre système de paiement, les défis sont nombreux.

Le Groupe de travail ne pourrait pas être plus clair : le retard du système canadien est directement relié au fait que les intérêts des grandes banques dominantes sont mieux servis lorsqu'elles empêchent l'introduction de nouveaux venus. C'est pourquoi le groupe de travail avise le ministre que, en l'absence d'un milieu concurrentiel sain, il est de la responsabilité du gouvernement de susciter l'émergence d'un système de paiements moderne.

C'est dans ce contexte que l'A.D.A. a invité ses membres à prendre part à une discussion téléphonique avec des représentants d'Interac. Ils ont été nombreux à participer et l'échange fut très bénéfique. Nous avons appris qu'Interac étudie la possibilité d'implanter, d'ici 2014, un nouveau système de paiements dit « sans contact » (flash) accessible à l'échelle nationale. Toutefois, la partie est loin d'être gagnée puisque la concurrence est féroce et plusieurs acteurs ont déjà une longueur d'avance.

**MAI 2012** ▶ Le début du procès opposant Visa et Mastercard au Tribunal fédéral de la concurrence débute enfin. Ce procès fait suite à une enquête formelle du Bureau de la concurrence réalisée à la demande de commerçants. L'A.D.A. espère que ce procès fera la lumière sur un phénomène trop longtemps ignoré. Le Bureau estime que les commerçants canadiens paient environ 5 milliards de dollars chaque année en frais de carte de crédit.

**OCTOBRE 2012** ▶ Visa Canada dévoile ses intentions d'augmenter, d'ici 2013, les frais qu'elle facture aux sociétés de traitement des paiements. L'entreprise annonce également qu'elle procèdera à une augmentation considérable des coûts facturés aux marchands pour toutes transactions effectuées avec une carte de crédit étrangère. Comme si ce n'était pas assez, on apprend aussi que Visa Canada mettra en place une nouvelle carte « super privilèges » pour ses meilleurs clients. Les frais imposés aux marchands pour cette nouvelle carte seront nettement plus élevés que celles qui se retrouvent actuellement sur le marché.

**DÉCEMBRE 2012** ▶ La Sénatrice Pierrette Ringuette dépose un projet de loi (S-215) limitant les frais usuraire que Visa et Mastercard chargent aux commerçants pour l'acceptation des cartes de crédit. Alors que les commerçants paient actuellement 3 % de la facture de

vente (moyenne), dans son projet de loi, la Sénatrice propose plutôt un taux de 0,5 % pour les commerces, 0,3 % pour les gouvernements et 0 % pour les organismes de charités.

**MAI 2012** ▶ Visa annonce qu'elle augmentera de 25 à 50 \$ le montant maximum accepté pour les paiements dit « sans contact » dans les commerces américains. Cette annonce entrera en vigueur à compter du mois d'octobre prochain. Visa prétend que cette mesure permettra de réduire les files d'attente chez les détaillants. Toutefois, il est permis de se questionner sur la réelle intention de Visa. Dans les faits, ce géant du crédit a seulement trouvé une façon de s'enrichir davantage.

**JUILLET 2012** ▶ États-Unis – Les sociétés de crédit Visa et MasterCard ainsi que d'autres banques importantes ont accepté de verser 6 milliards de dollars et ainsi mettre fin à une poursuite intentée par un regroupement de détaillants en 2005. Le règlement donne raison aux marchands – tels que Kroger, Safeway et Rite Aid – qui accusaient les banques d'avoir conspiré afin de fixer les frais associés à l'utilisation des cartes de débit ou de crédit. Aux États-Unis, les frais des commerçants correspondent approximativement à 2 % du coût total de l'achat.

Autre élément important du règlement, les marchands pourront dorénavant faire payer un surplus aux clients qui décident de payer par carte de crédit. De son côté, Walmart invite les marchands à rejeter l'entente puisqu'elle « ne change pas la structure de marché qui est brisée ».

**OCTOBRE 2012** ▶ Plusieurs groupes tels que Wal-Mart, NACS, etc. vont contester l'entente hors cour. Moyennant un montant forfaitaire dépassant le milliard de dollars US à partager entre les différents détaillants; ils s'engageraient cependant à abandonner la possibilité de tout autre recours.

## PAIEMENT MOBILE

**MAI 2012** ▶ La Banque CIBC et Rogers – un des principaux joueurs dans le secteur de la téléphonie mobile – ont confirmé qu’il sera possible de payer ses achats par téléphone cellulaire d’ici la fin de l’année. Nous apprenions du même coup que le même système de paiements par carte de crédit plastique traditionnelle serait utilisé plutôt qu’un portefeuille électronique (« mobile wallet » ou autre mode nouveau genre).

Dans les faits, c’est plutôt la migration d’une carte de crédit à l’intérieur d’un cellulaire et non l’implantation d’une nouvelle technologie.

*Il faut absolument revoir le code de conduite « volontaire » destiné à l’industrie canadienne des cartes de crédit et de débit afin de l’adapter à la nouvelle réalité associée au mode de paiement mobile.*

**JUILLET 2012** ▶ La vulnérabilité des téléphones-portefeuilles est démontrée par des spécialistes de la question lors d’un grand rassemblement d’informatique à Las Vegas. Sur scène, Eddie Lee, de l’entreprise Blackwing Intelligence, a piraté un téléphone fonctionnant avec Android (développé par Google). Ce dernier a réussi à capter les données d’une carte de crédit pour ensuite l’utiliser comme Google Wallet et effectuer des achats. Alors qu’il y a une véritable course contre la montre entre les grands de ce monde pour mettre en place leur système de paiement mobile, cette démonstration de spécialistes sur la sécurité informatique a de quoi refroidir l’enthousiasme des consommateurs et des commerçants.

**SEPTEMBRE 2012** ▶ Le gouvernement fédéral annonce qu’il va revoir le code de conduite « volontaire » destiné à l’industrie canadienne des cartes de crédit et de débit afin de l’adapter à la nouvelle réalité associée au mode de paiement mobile. L.A.D.A. suit ce dossier de près notamment via la Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit et de débit.

### À SUIVRE ▼

L.A.D.A. se questionne à savoir si le paiement mobile ne se limitera pas à une simple migration de la technologie et de la structure de coûts du paiement par carte de crédit vers un téléphone mobile. Pour que l’on puisse réellement parler d’innovation, il faudra que le paiement mobile soit à la fois pertinent pour les consommateurs et pour les détaillants, pas seulement pour le système bancaire.

## GUICHET AUTOMATIQUE

*Afin de lutter contre l’évasion fiscale, le gouvernement a fait adopter, en 2010, une loi dont l’objectif est de fournir un cadre réglementaire s’appliquant à toutes les entreprises de services monétaires. En vertu de cette nouvelle loi, les détenteurs d’un guichet automatique bancaires (GAB) – couramment appelé guichet ATM – devront dorénavant s’enregistrer afin de pouvoir exploiter un GAB.*

**DÉCEMBRE 2011** ▶ LAMF – à qui la rédaction de l’encadrement réglementaire des GAB fut confiée – publie le règlement final. Après avoir travaillé pendant plus de deux ans sur ce dossier, l’A.D.A. se réjouit que, outre le maintien d’une vérification (par la Sûreté du Québec) des antécédents de chaque employé manipulant l’argent destiné au guichet, la quasi-totalité des demandes que nous avons formulées ont été reprises par l’AMF. Ainsi, il n’est plus question d’exiger une caution de 10 000 \$, le coût pour l’obtention du permis d’exploitation a considérablement diminué passant de 350 à 200 \$ et le registre quotidien des transactions sera exigé « sur demande » et non sur une base quotidienne.

Interpelés par ce dossier, les membres de l’A.D.A. ont fait un travail extraordinaire pour exemplifier les éléments problématiques qui, au préalable, figuraient dans le projet de loi. Comme quoi, s’impliquer, ça rapporte!

**AUTOMNE 2012** ▶ Nous sommes toujours en attentes de la publication du guide d’accompagnement destiné aux exploitants de guichets qui devait être rédigé à temps pour l’entrée en vigueur des dispositions relatives au GAB (prévue pour janvier 2013). Rappelons que seuls les nouveaux exploitants devront se conformer à cette date puisque ceux qui avaient déjà un GAB en service avant l’entrée en vigueur de la loi disposent d’un délai de six mois pour dûment enregistrer leurs opérations.

# Alcool

## RÉVISION DE LA LOI SUR LES PERMIS D'ALCOOL

**ÉTÉ/AUTOMNE 2011** ▶ L.A.D.A. s’implique activement dans le processus de révision de la Loi sur les permis d’alcool vieille de 20 ans. Lors d’une rencontre avec la nouvelle présidente de la RACJ, M<sup>me</sup> Christine Ellefsen, on sent une certaine ouverture et compréhension face à nos demandes. Toutefois, elle admet qu’elle n’entend pas tout régler d’un coup. Puis, nous participons à une rencontre « sous embargo » de préconsultation des propositions de modifications à la Loi. Nous avons été surpris de constater que la majorité des propositions touchent uniquement les restaurants, les bars et les hôteliers. Nous avons donc immédiatement écrit à M<sup>me</sup> Ellefsen en espérant que les préoccupations des détaillants soient considérées lors du dépôt officiel du projet de loi.

**AVRIL 2012** ▶ Le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, dévoile son projet de loi visant à moderniser la Loi sur les permis d’alcool. Surpris et déçus, nous déplorons que le projet de loi accorde des avantages déloyaux aux secteurs de la consommation sur place (CSP) par rapport au secteur de consommation à domicile (CAD). Nous nous sommes empressés d’écrire au ministre afin de solliciter une rencontre avec ce dernier.

**JUIN 2012** ▶ L.A.D.A. est convoquée par la commission parlementaire chargée d’étudier le projet de loi. Notre audience est prévue pour le 11 septembre.

**AOÛT 2012** ▶ Le déclenchement des élections a pour effet d’annuler tous les travaux des commissions parlementaires. Par conséquent, l’étude du projet de loi du ministre Dutil est reportée.

**OCTOBRE 2012** ▶ L.A.D.A. rencontre le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, pour faire le point sur bon nombre de dossiers, dont celui de la révision de la Loi sur les permis d’alcool. Advenant la reprise du processus de révision, nous espérons que le nouveau ministre comprenne la nécessité d’amender le projet de loi afin qu’il évite d’accentuer la concurrence déloyale entre deux secteurs d’activités qui devraient pourtant être complémentaires.

### À SUIVRE ▼

Il y a selon nous des enjeux bien plus névralgiques que la révision du régime des permis, notamment l’optimisation de l’encadrement réglementaire afin de permettre le développement de l’industrie des boissons alcooliques du Québec sur les marchés extérieurs, mais encore plus sur notre marché local; enfant pauvre du statu quo qui perdure depuis trop longtemps.



## PRIX MINIMUM DE LA BIÈRE

**AVRIL 2012** ▶ Le prix minimum de la bière subit une hausse telle que définie par la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ). Le prix d'une caisse de 24 bouteilles standards (5 %) passe donc de 23,85 \$ à 24,54 \$. L'A.D.A. n'est pas mécontente de cette hausse, mais comme d'habitude, elle a été suivie d'une augmentation du prix coûtant aux détaillants ce qui, du même coup, en a annulé l'effet. C'est pourquoi l'A.D.A. garde le cap sur l'interdiction de publicité de prix : seul moyen de favoriser une mise en marché plus saine.

**OCTOBRE 2012** ▶ L'émission de télévision L'Épicerie diffusée à la SRC a tourné un reportage avec l'A.D.A. sur le prix la bière dans un dépanneur. Le reportage a pour but d'expliquer aux consommateurs les détails entourant la mise en marché de ce produit sensible, qui se vend la plupart du temps au prix minimum. Ce reportage devrait être diffusé d'ici la fin de l'année.

## TAXE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

**NOVEMBRE 2012** ▶ Dans son budget, le ministre des Finances du Québec, Nicolas Marceau, annonce une augmentation de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques. Dans le secteur du détail en alimentation, cette hausse représente 0,50 \$ le litre pour la bière et 1,12 \$ le litre pour les autres boissons alcooliques. Cette mesure entre en application immédiatement et elle est rétroactive dans le sens où l'inventaire est également taxable en vertu du nouveau taux. Cela a suscité un tollé au sein de l'ensemble de l'industrie surprise que le ministre sorte ainsi un lapin de son chapeau. Au final, chaque commerçant devra verser des milliers de dollars au gouvernement, et ce, directement de leur poche avant le 21 décembre 2012. Le ministre Marceau a une drôle de façon de souhaiter joyeux Noël !

**DÉCEMBRE 2012** ▶ Après avoir rencontré diverses associations de commerçants mécontents du caractère rétroactif de la taxe, le ministre Marceau décide d'accorder un délai supplémentaire pour effectuer le versement à Revenu Québec. Ainsi, les commerçants ont jusqu'au 21 novembre 2013 afin d'acheminer le montant établi à la suite de la prise d'inventaire des boissons alcooliques en stock.

## AMÉLIORATION DE LA SÉLECTION DES ALCOOLS DISPONIBLES EN ÉPICERIE

**MARS 2012** ▶ L'A.D.A. se réjouit de voir un reportage de l'émission L'Épicerie qui déconstruit le mythe voulant qu'on retrouve uniquement de la piquette dans les dépanneurs et épiceries. Avec près de 300 variétés de vins dont le prix moyen oscille entre 8 \$ et 14 \$, force est d'admettre que les détaillants ont fait du chemin depuis 1978 (année d'apparition des vins en épicerie).

De plus, on aurait pratiquement pu rédiger l'argumentaire de Jean Aubry (chroniqueur au journal Le Devoir) qui trouve ridicule de priver les consommateurs de l'information concernant le nom des cépages et la provenance régionale des vins vendus en épicerie.

Cette disposition contenue dans le règlement, imposé à tous les titulaires de permis d'épicerie, ne tient pas compte du fait que, au fil du temps, les consommateurs sont de plus en plus épicuriens comme le rappelait Martin Ruel, notre collègue œnologue et propriétaire de trois IGA à Drummondville.

L'A.D.A. se désolé de constater que, d'après une obscure étude interne, la SAQ affirme que les clients en épicerie ne veulent pas connaître cette information. Comme si les mêmes consommateurs sont stupides lorsqu'ils font leur épicerie chaque semaine, mais deviennent soudainement connaisseurs en franchissant la porte d'une SAQ!

Également en mars, Frédéric Laurin, professeur d'économie à l'UQTR, publie une étude portant sur l'impact financier de la libéralisation partielle de la distribution des vins et alcools au Québec. Principales conclusions : l'introduction de concurrence n'aurait pas comme effet, selon lui, de diminuer les recettes du gouvernement et contribuerait à une baisse des prix. C'est pourquoi il propose d'autoriser de petites boutiques de vin (cavistes) à importer, à distribuer et à vendre librement les vins et alcools au Québec.

Contrairement à M. Laurin, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de modifier le modèle existant. Les détaillants en alimentation sont tout désignés pour accomplir ce rôle. À l'heure actuelle, plusieurs d'entre eux sont disposés à en faire plus et à jouer un rôle similaire à celui que l'auteur accorde aux « cavistes » dans son étude. C'est pourquoi l'A.D.A. croit qu'il vaut mieux miser sur la complémentarité des deux réseaux existants et les utiliser à leur plein potentiel. Après tout, les taxes perçues dans le réseau de l'alimentation

servent à financer les services publics au même titre que les profits des succursales de la SAQ.

Pour l'A.D.A., il serait logique et complémentaire que les entreprises

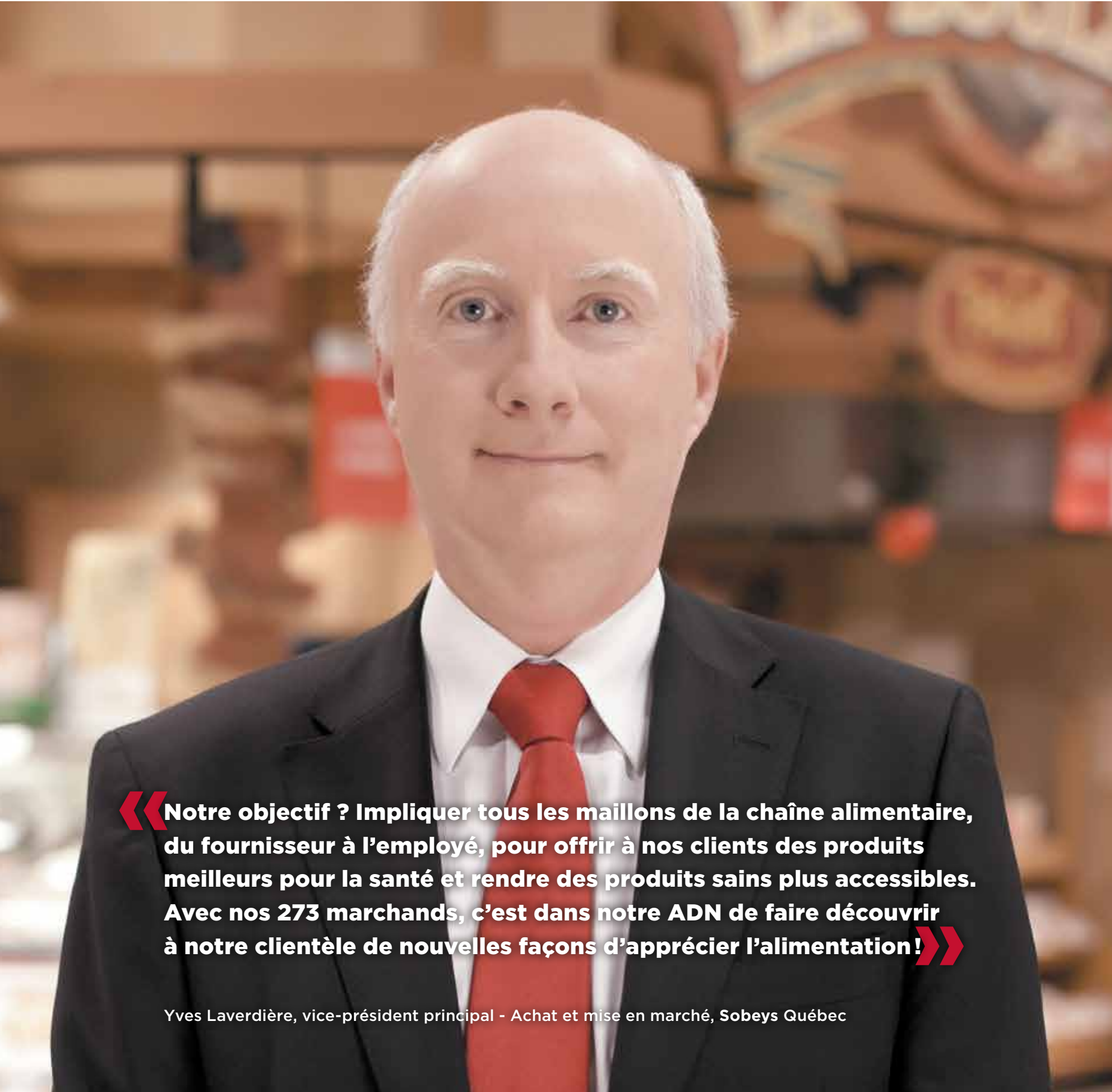
régionales ayant de petits volumes aient leur place aux côtés des fromages, charcuteries, boulangeries, etc. dans les allées des détaillants en alimentation.

**ÉTÉ 2012** ▶ L'A.D.A. a eu des échanges formels et informels avec les Cidriculteurs artisans du Québec, l'Association des producteurs de cidre de glace et l'Association des Vignerons du Québec. L'objectif est d'exposer notre position sur l'amélioration de la qualité des produits vendus en épicerie et de tâter leur intérêt à en être partie prenante. Ce n'est pas si simple puisque pour que plusieurs produits puissent se retrouver sur nos rayons, une modification réglementaire serait nécessaire. Quoiqu'il en soit, nos échanges sont cordiaux et ouverts, peut-être que des positionnements conjoints pourront être envisagés dans un avenir pas trop lointain.

**NOVEMBRE 2012** ▶ Dominic Arsenault (IGA Coaticook), André Forget (Dépanneur Forget), Jonathan Champagne (IGA Champagne) et Pierre-Alexandre Blouin (A.D.A.) du comité bière de l'A.D.A. ont participé au deuxième congrès de l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) en tant que panellistes invités. Sous le thème « partenaires ou adversaires ? », la rencontre a permis d'aborder les vraies questions, et ce, sans détour. L'accès aux tablettes est un enjeu majeur pour les microbrasseurs et les détaillants ne demandent pas mieux que de cesser de vendre la bière au prix minimum. La rencontre a permis de constater un intérêt marqué de part et d'autre afin de développer un partenariat plus structuré.

### À SUIVRE ▶

Le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a dit souhaiter étudier l'amélioration de la mise en marché des alcools québécois. Toutefois, il est trop tôt pour dire s'il se ralliera à nos arguments ou, comme ses prédécesseurs, s'il pliera devant la SAQ et deviendra un apôtre du statu quo. Nous croyons que la SAQ répond bien à son mandat de remplir les coffres de l'État. Elle doit, pour y arriver, miser sur le volume et les produits haut de gamme. Lui confier une promotion accrue de différents alcools de faible volume risque de plomber ses résultats. Par contre, confier aux détaillants en alimentation la vente des alcools du terroir québécois s'harmoniserait à leurs objectifs de différenciation et d'amélioration de la qualité des produits disponibles en épicerie. Ce serait une situation gagnant-gagnant, puisqu'avec la majoration des prix et les taxes perçues sur les ventes (sans payer les employés) le gouvernement du Québec augmenterait à la fois ses rentrées fiscales et la place faite aux alcools de chez nous.



« Notre objectif ? Impliquer tous les maillons de la chaîne alimentaire, du fournisseur à l'employé, pour offrir à nos clients des produits meilleurs pour la santé et rendre des produits sains plus accessibles. Avec nos 273 marchands, c'est dans notre ADN de faire découvrir à notre clientèle de nouvelles façons d'apprécier l'alimentation! »

Yves Laverdière, vice-président principal - Achat et mise en marché, Sobeys Québec



**Mon engagement dans le programme Melior:**  
une démarche volontaire, une volonté en marche



Pour plus d'informations, visitez [programmemelior.com](http://programmemelior.com)

# Environnement

## MATIÈRES RECYCLABLES ET CONSIGNE

*L'avenir de la consigne et celui de la collecte sélective sont intimement liés. Ces réseaux se livrent une concurrence acharnée pour des matières de valeur telles que l'aluminium et le PET. Nécessairement, plus un système est efficace et plus il affectera les résultats de son concurrent. Il importe de cesser d'aborder cette question en silos, il en va de l'efficacité du système, et ce, tant au plan financier qu'environnemental.*

**JANVIER 2012** ▶ Le ministre du Développement durable a procédé au dévoilement de la nouvelle marque de certification RECYC ÉCO. Ce programme vise à donner une valeur ajoutée aux produits réellement fabriqués à base de produits recyclés, mais surtout à offrir aux consommateurs une garantie de la valeur environnementale des produits qu'ils achètent, tout comme aux détaillants qui mettent en marché ces produits.

**FÉVRIER 2012** ▶ L'entente négociée par le Comité bière de l'A.D.A. en 2008 entre enfin en vigueur. Ainsi, la prime d'encouragement à la récupération de la bouteille brune standard (BSI) est passée de 0,10 \$ à 0,24 \$ par caisse métrique (24 bouteilles). Malgré cette avancée, le Comité bière entend poursuivre les discussions avec l'Association des brasseurs du Québec afin d'en corriger les omissions notamment en ce qui a trait aux bouteilles de 710 ml et de 1,18 litre. 0,01 \$ la bouteille qui est nettement insuffisant pour couvrir les coûts engendrés par ces contenants. Rappelons que cette entente touche uniquement les contenants à remplissages multiples (CRM) de bière, il importe de ne pas la confondre avec la consigne publique qui vise actuellement les contenants à remplissage unique (CRU).

**MAI 2012** ▶ Consignéco organise la première Journée de la consigne. Sous le thème « Donnez vos vides pour une bonne cause », cette journée visait à conscientiser la population à l'importance de rapporter les contenants consignés et offrait de remettre les fonds à une œuvre de charité.

Résultat véhiculé dans les médias : 25 000 contenants ont été amassés et 11 000 \$ ont été remis à la Fondation Maurice-Tanguay qui vient en aide aux enfants handicapés de l'est du Québec. Considérant que la valeur moyenne des contenants rapportés n'est que de 0,05 \$, nul besoin d'être mathématicien pour comprendre que la majorité des 11 000 \$ ne proviennent pas des contenants consignés, mais plutôt de dons.

Que les produits de la consigne soient réinvestis dans des causes nobles est une approche intéressante, ça n'en fait pas pour autant un système infaillible et plus efficace que d'autres systèmes! La consigne vogue sur un énorme capital de sympathie populaire, elle n'est pourtant qu'un moyen de récupérer des contenants, pas une fin en soi! En d'autres mots, la consigne est une forme de recyclage, elle n'est pas LE recyclage. Ce qui compte est de récupérer le plus de matières possible, avec le plus faible impact environnemental et au plus faible coût.

**JUIN 2012** ▶ À trois jours de préavis, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, convoque médias et gens de l'industrie un dimanche pour une annonce. On apprend alors qu'il s'engage à ce que d'ici la fin de 2012 les contenants consignés passent de 5 à 10 cents. Pur hasard semble-t-il, le ministre était convoqué depuis plusieurs semaines au lancement d'une initiative de valorisation de la collecte sélective prévue pour le lendemain.

La décision d'augmenter ou selon ses dires de « moderniser » la consigne va totalement à l'encontre de la recommandation du rapport de la Commission des transports et de l'environnement (CTE) de 2008 et elle risque de nuire à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Actuellement, le consommateur est déjà pénalisé de plus de 20 millions de dollars en consignes non réclamées; doubler le montant de la consigne, c'est doubler les pertes financières des consommateurs. Il y a pourtant une autre solution!

Tel que mentionné précédemment, le lendemain avait lieu le lancement de Bacs+. Bacs+ est un rétro acronyme signifiant « bénéfices de l'augmentation de la collecte sélective ». Le bac de récupération devient ainsi un symbole puissant de mobilisation des acteurs et partenaires de la collecte sélective. La mission de bacs+ est de démontrer que la collecte sélective est le système de récupération le plus performant et le plus efficace pour les matières recyclables. Ce regroupement donne une voix aux partenaires de la collecte sélective sur la scène publique en vue de favoriser le renforcement de ce système et de faire connaître davantage ceux qui contribuent à son développement. Pour plus de détails : [www.bacsplus.ca](http://www.bacsplus.ca)

**SEPTEMBRE 2012** ▶ Publiquement, l'A.D.A. change de ton et multiplie les interventions afin de démontrer qu'il est illogique d'appuyer deux systèmes parallèles dont l'un est

déficient. Le coup d'envoi de ce changement de ton est donné lorsque paraît un article intitulé « Nos magasins ne sont pas des poubelles » dans le journal Les Affaires. Simultanément, nous publions une UNE choc de notre revue RADAR démontrant l'absurdité de la situation.

Bien sûr, il est possible de diminuer les irritants liés à la consigne et de mieux rémunérer le travail des détaillants en alimentation sans que la performance de la consigne serait désastreuse. C'est justement là que réside la principale faiblesse de cette approche; il faudra investir beaucoup de publicité, d'énergie et d'argent sonnante dans ce système pour qu'il offre un rendement respectable. Pourtant, le transfert des contenants à remplissage unique, tel que l'entrevoient les membres de la CTE, permettrait de consolider les acquis de la collecte sélective et universelle des matières.

**NOVEMBRE 2012** ▶ Le nouveau ministre du Développement durable, Daniel Breton, organise deux rencontres de consultations portant sur la consigne menée par des membres de son cabinet. La première, à laquelle participe l'A.D.A., regroupe des acteurs dits « contre » la hausse et l'extension de la consigne et la seconde des acteurs dits « pour » la hausse. L'A.D.A. a été convoquée aux côtés des embouteilleurs de boissons gazeuses, de Bacs+ et du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD). L'autre rencontre doit regrouper l'Association des brasseurs du Québec, Consignéco et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Fait à noter, à la suite d'une rencontre de l'A.D.A. avec le ministre du MAPAQ (François Gendron), on apprend que, comme la salubrité est un argument sensible pour son ministère, ce dernier a décidé de déléguer un observateur de son cabinet lors de ces deux rencontres.

Fin novembre, Daniel Breton est forcé de démissionner après seulement deux mois en tant que ministre du Développement durable. Cette démission survient alors qu'il était sur le point de faire connaître sa décision concernant la hausse de la valeur de la consigne décrétée par son prédécesseur.

**DÉCEMBRE 2012** ▶ Yves-François Blanchet, député de Johnson, est nommé ministre du Développement Durable en remplacement de Daniel Breton. Peu après, il annonce qu'il annule le projet d'augmentation du montant de la consigne publique de 5¢ à 10¢ et commande une étude comparative sur les systèmes de collecte sélective et de consignation.



# 37

## JEUNES BLESSÉS AU TRAVAIL CHAQUE JOUR

Changez la  
statistique :  
donnez une  
formation



Faute de formation et de supervision, les jeunes et les nouveaux travailleurs sont plus susceptibles d'être victimes d'un accident du travail. Vous pouvez changer la statistique en les formant et en les supervisant dès leur embauche.

Parce que le Québec a besoin  
de tous ses travailleurs

[www.csst.qc.ca/demandeuneformation](http://www.csst.qc.ca/demandeuneformation)





## MATIÈRES ORGANIQUES

**JUILLET 2012** ▶ En lien avec le bannissement annoncé de l'élimination des matières organiques d'ici 2020, la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques commence ses travaux. Des représentants des secteurs commerciaux, industriels, institutionnels ainsi que des municipalités siègeront aux différents comités de travail.

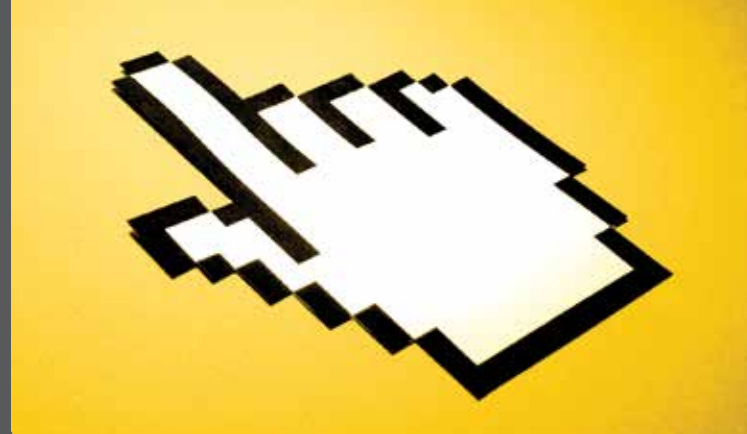
### Les enjeux prioritaires de la Table concernent notamment :

1. l'acceptabilité;
2. le tri (multilogements et ICI);
3. l'implantation de la collecte et le transport;
4. les débouchés;
5. la recherche et le développement.

### À SUIVRE ▾

Il est difficile de concilier les objectifs et les préoccupations de l'industrie et du monde municipal. L'ampleur du mandat et les courts délais de l'échéancier proposé sont également préoccupants. Après quelques rencontres en comité, l'efficacité de la démarche ne nous semble pas du tout évidente.

Un des points en litige est le fait que, bien que l'on demande aux entreprises de planifier la gestion de leurs matières organiques, une fois des processus implantés et fort probablement des contrats de service de collecte signés, rien n'empêcherait une municipalité de réquisitionner les matières sur son territoire pour permettre à son projet municipal de profiter d'un volume de matières additionnelles et ainsi diminuer ses coûts d'opération. Nous croyons que cette question devrait d'abord être clarifiée. Est-ce à la ville de gérer les matières ou bien à chaque entreprise? Sans cette réponse, il ne serait pas vraiment judicieux de s'investir!



## LOTÉRIE EN LIGNE

**AUTOMNE 2011** ▶ Loto-Québec avance qu'elle se lance dans la vente de produits en ligne. Plusieurs détaillants insultés de voir que Loto-Québec fait la publicité de loterie en ligne dans leur commerce demandent à l'A.D.A. d'agir. C'est à se demander si Loto-Québec est un vrai partenaire ou un compétiteur des détaillants qui ont toujours été un rouage important de la vente de produits de loterie. Lors d'une rencontre spéciale entre l'A.D.A. et Loto-Québec, le président du Comité petites surfaces de l'A.D.A., M. André Forget, a proposé plusieurs pistes de solutions.

**AOÛT 2012** ▶ À la suite d'une entente négociée entre le Comité petites surfaces de l'A.D.A. et Loto-Québec, les consommateurs ont dorénavant la possibilité de désigner un détaillant lors de leur achat de billets de loterie en ligne. De plus, Loto-Québec lance un concours pour inciter les consommateurs à désigner un détaillant. Le concours a lieu du 27 août au 18 novembre. Fait important, lorsqu'un consommateur désigne un détaillant lors d'un achat en ligne, la ristourne est la même que si le billet avait été acheté en magasin. Finalement, lorsqu'aucun détaillant n'est désigné, 2 % des ventes seront remis à l'ensemble des détaillants au prorata de leurs ventes. L'A.D.A. est heureuse de constater que, malgré ce virage Web, les détaillants demeurent un rouage important de la vente de produits de loterie.





## LCSPC

*La LCSPC (Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation) remplace la Loi sur les produits dangereux et établit les nouvelles exigences législatives et réglementaires que doit respecter l'ensemble de l'industrie (fabricants, importateurs, vendeurs, etc.). Elle s'applique à tous les produits de consommation qui ne sont pas réglementés par une autre loi.*

**MARS 2012** ▶ Les sanctions imposées en vertu de la LCSPC (entrée en vigueur depuis le 20 juin 2011) sont maintenant connues. Bien que les intentions de Santé Canada soient tout à fait nobles, nous déplorons le manque de considération envers les détaillants pour qui il sera quasiment impossible d'appliquer certaines dispositions, notamment en matière de tenue de documents.

**JUIN 2012** ▶ Nos échanges avec Santé Canada au sujet de la mise en application de la disposition de la loi portant sur la tenue de documents confirment malheureusement nos craintes. Bien que nous n'ayons pas senti une volonté d'appliquer la loi de façon abusive, une lettre a été acheminée à la ministre de la Santé du Canada, M<sup>me</sup> Leona Aglukkaq, afin de solliciter une rencontre.

**AOÛT 2012** ▶ Nous recevons un accusé de réception dans lequel on nous promet une rencontre avec le Bureau régional de la sécurité des produits du Québec.

**DÉCEMBRE 2012** ▶ Étant toujours sans nouvelle, nous décidons de communiquer avec le Bureau pour voir où en est rendu le traitement de notre demande. Nous devrions recevoir des nouvelles sous peu...

### À SUIVRE ▼

Voilà bientôt 5 mois que nous sommes sans nouvelles. À notre avis, la loi ne cause pas actuellement de problème puisqu'il semble que les inspections n'ont pas encore débuté. Néanmoins, nous n'aimons pas l'idée qu'un de nos membres pourrait, sans avertissement, se voir imposer des sanctions alors que nous n'avons toujours pas été en mesure de discuter de nos préoccupations. Dans ce dossier, il importe de trouver une solution qui réponde à la fois aux objectifs de Santé Canada et qui puisse être mise en place de façon réaliste par les commerces canadiens. Les Canadiens n'ont pas besoin d'une loi aussi suspecte.



Mathieu Viens

GASPÉSIE

# Nos présidents régionaux

## ESTRIE ▼

**Sylvain Proteau**  
**Dépanneur Galvin**  
(Boni-Soir)  
819-563-8644  
sylpro.2@videotron.ca  
2785, Chemin Galvin  
Sherbrooke, Québec, J1G 4K5

## OUTAOUAIS ▼

**Isabelle Tassé**  
**Supermarché Tassé (Provigo)**  
819-568-5545  
isabelle@tasse.ca  
22, Des Flandres  
Gatineau, Québec J8T 4R7

## SAGUENAY-LAC ST-JEAN / CÔTE-NORD ▼

**Caroline Bouchard**  
**Marché Centre-Ville (AXEP)**  
418-543-3387  
caro.axep@hotmail.com  
31, rue Jacques-Cartier Ouest  
Chicoutimi, Québec G7J 1E7

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / NORD-DU-QUÉBEC ▼

**Julie Pelletier**  
**IGA Famille Pelletier**  
819-874-7741  
julie@igapelletier.com  
1801, 3e Avenue  
Val-d'Or, Québec J9P 5K1

## CENTRE-DU-QUÉBEC ▼

**Martin Auger**  
**Super Marché Clément (IGA)**  
819-293-6937  
iganicolet@cgocable.ca  
2000, boulevard Louis-Frédette  
Nicolet, Québec J3T 1M9

## QUÉBEC / CHAUDIÈRE-APPALACHES ▼

**Francis Veilleux**  
**Boucherie Veilleux inc.**  
418-386-5744  
francisveilleux@globetrotter.net  
1000, boulevard Vachon Nord  
Sainte-Marie-de-Beauce,  
Québec G6E 1M2

## MAURICIE ▼

**Marc DeMontigny**  
**Supermarché R. Fournier inc (Metro)**  
819-376-3028  
marc@metrofournier.ca  
850, boulevard Thibault  
Trois-Rivières, Québec G8T 7A6

## MONTÉRÉGIE ▼

**Michel Lemieux**  
**Marché Michel Lemieux inc. (IGA)**  
450-658-1831  
iga00386michel.lemieux@sobeys.com  
450, boulevard Richelieu  
Richelieu, Québec J3L 3R8

## GASPÉSIE ▼

**Mathieu Viens**  
**Marché L.V. Ltée (Metro)**  
418-364-7380  
mviens.metro@globetrotter.net  
686, boulevard Perron  
Carleton-sur-Mer,  
Québec G0C 1J0

## BAS-ST-LAURENT ▼

**Frédéric D'Amours**  
**Marché Centre-Ville (Richelieu)**  
418-868-1477  
fredericdamours@videotron.ca  
59, Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup, Québec G5R 1L4

**Carl Desjardins**  
**Alimentation de la Mitis (IGA)**  
418-775-8915  
karlidesjardinsiga@hotmail.com  
1330, Boulevard Gaboury  
Mont-Joli, Québec G5H 4B2

## MONTRÉAL-EST ▼

**André Forget**  
**Dépanneur Forget (Beau-Soir)**  
514-493-1230  
andre.forget3@gmail.com  
8445, Ontario Est  
Montréal, Québec H1L 3E7

## MONTRÉAL-OUEST ▼

**Enrico Lalonde**  
**IGA Extra, Famille Lalonde**  
514-620-4443  
iga00517e.lalonde@sobeys.com  
640, Jacques-Bizard  
Montréal, Québec H9C 2H2



ÎLES-DE-LA-MADELAINE



PROGRAMME

DE BOURSES

NATIONAL

2013

BOURSES  
DISPONIBLES POUR  
LES ÉTUDIANTS  
DU SECONDAIRE,  
CÉGEP/UNIVERSITÉ

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**31 MAI 2013**

INSCRIVEZ-VOUS À  
**WWW.CFIG.CA**



CANADIAN FEDERATION OF INDEPENDENT GROCERS  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉPICIERS INDÉPENDANTS

**BOURSE  
NATIONALE  
DE \$10,000**

ET UN

**VOYAGE TOUTES  
DÉPENSES PAYÉES  
À TORONTO**

**4 X \$2,000  
DE BOURSES  
RÉGIONALES**



COMMANDITAIRES DU PROGRAMME DE BOURSES NATIONAL FCEI 2013



# L'assurance au service des entreprises

## L'ALIMENTATION ON EN MANGE !

Qui ne s'est pas fait réveillé par une alarme en pleine nuit suite à un bris majeur du système de réfrigération, par un cambriolage ou subit les conséquences d'une interruption de courant, une chute de client en magasin ou pris un employé qu'on croyait fidèle avec la main dans le sac ?

Qui n'a pas vécu cette sensation d'impuissance qu'on ressent lorsqu'on apprend qu'un employé, ou son conjoint/enfant, fait face à une maladie grave ?

**Que ce soit pour vos besoins en assurance commerciale ou en assurance collective pour vous et vos employés, il nous fera plaisir de partager notre expertise / connaissance avec vous pour que vous trouviez la couverture qu'il vous faut.**

Un **REMERCIEMENT** tout spécial à nos clients, marchands **IGA, IGA Extra, Tradition, Bonichoix** pour leur confiance, leur engagement dans un produit de groupe et leur aide au niveau de la gestion des risques.

*Bonne année 2013 à tous !*

## NOTRE ENGAGEMENT ENVERS VOUS ;

- Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'alimentation
- Conseils et expertise
- Une analyse comparative de vos garanties actuelles
- Des garanties conçues spécifiquement pour le domaine de l'alimentation
- Un service de prévention et de gestion de risques
- Des solutions alternatives
- Service hors pair avant, pendant et après sinistre

## SCEPTIQUE ? METTEZ-NOUS À L'ÉPREUVE EN COMPOSANT LE **1-800-363-9538**

*Un programme d'assurance bien conçu, a bien meilleur goût !*

### **HED Courtier en Assurance Inc.**

Courtier d'assurance, gestionnaire de risque et Conseiller en sécurité financière  
Cabinet multidisciplinaire

Téléphone : 1-800-363-9538

Téléc. : 1-866-631-7896

Site Web : [www.hedinc.com/fr](http://www.hedinc.com/fr)

# CHRONIQUES



## LE PRÉSENTÉISME AU TRAVAIL : LORSQU'UN EMPLOYÉ EST PRÉSENT DE CORPS, MAIS ABSENT D'ESPRIT

*De plus en plus d'entreprises se penchent sur cette problématique qui semble avoir plus d'impacts nuisibles que l'absentéisme. Un employé toujours présent à son poste, mais dont l'esprit est occupé à planifier un souper au resto ou à organiser son weekend avec des amis plutôt qu'à réaliser ses tâches nuit forcément au rendement de votre organisation.*

Une personne qui exerce, de façon intentionnelle ou non, le présentéisme au travail est elle aussi perdante. Un employé qui exécute les tâches demandées avec le minimum d'effort requis va, à la longue, cesser de s'investir dans son emploi et perdre ses compétences et son intérêt. Avec le temps, cet employé s'isolera, ne pourra plus suivre les autres membres de l'équipe et, par-dessus tout, deviendra un fardeau pour ses collègues et son employeur.

Nous pouvons certainement affirmer que nous avons tous, à un moment ou à un autre, fait du présentéisme au travail pour cause de maladie ou d'une mauvaise nuit. Le présentéisme occasionnel n'a que très peu d'effets négatifs sur le roulement d'une entreprise. La problématique survient lorsque le malaise et la baisse de productivité des présentéistes sont répétitifs et chroniques. Mais à partir de quelle fréquence peut-on parler de présentéisme? Difficile à évaluer, mais tous s'entendent pour affirmer qu'il faut que ce soit répétitif et suffisamment étalé pour avoir une incidence sur la charge de travail des autres membres de l'équipe qui s'alourdit!

Fort heureusement, des pistes de solutions simples à implanter existent pour contrer une telle problématique. Mais, pour obtenir de réels bénéfices, il faut prendre le temps de les mettre en place et en assurer un suivi constant afin qu'elles s'imprègnent dans la culture de l'entreprise.

### **Voici quelques idées :**

1. mise en place d'un programme d'aide aux employés
2. formation sur la santé mentale au travail pour les gestionnaires et les travailleurs
3. programme de promotion de la santé
4. mise en place ou révision de la politique sur l'absentéisme
5. maintien d'un climat de travail harmonieux

En conclusion, pour que le mode « écran de veille » demeure réservé aux ordinateurs, prenez en main les problématiques reliées au présentéisme.

**Nadine Moranville,**  
chargée des communications



## L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

*Dans le numéro septembre-octobre du RADAR, nous avons rapidement démystifié le concept de développement durable. On a évoqué comment le développement durable pouvait être synonyme de performance et de rentabilité pour les détaillants en alimentation en plus d'apporter des gains tangibles comme aider à attirer et à retenir sa main-d'œuvre et fidéliser sa clientèle.*

Nous avons également présenté la plateforme [www.developpementdurable.gouv.qc.ca](http://www.developpementdurable.gouv.qc.ca) qui regorge d'outils pour aider les entreprises à faire avancer concrètement leurs démarches en développement durable (p. ex., guides de mise en œuvre, programmes d'aide financière et formations).

Dans ce numéro, nous allons profiter de notre élan pour toucher une facette importante du développement durable dans l'industrie du détail : l'approvisionnement responsable.

Depuis quelques années, les détaillants en alimentation se voient confier des responsabilités supplémentaires en gestion environnementale afin de contribuer au développement durable. Les parties prenantes, notamment les consommateurs, les actionnaires et les organismes non gouvernementaux (ONG) exigent désormais que l'entreprise assume une responsabilité accrue quant à ses sources d'approvisionnement et à ses fournisseurs. Dans ce contexte, les entreprises doivent accorder une attention aux choix de ses fournisseurs en fonction de critères traditionnels (prix, qualité, délais, fiabilité), mais aussi selon des critères environnementaux et sociaux.

# DE VICTIME À VAINQUEUR

Devrions-nous tout simplement parer aux coups et aux vols à venir sans broncher lorsqu'un employé commet un méfait dans un commerce?  
Et pourquoi ne pas nous enlever cette idée de victimisation lors de vols internes?

## Lors d'un vol, vous devez payer pour :

1. la perte d'argent résultant du vol;
2. le temps de l'employé alors qu'il était en train de vous voler;
3. le temps du gestionnaire qui doit être investi à « prouver » le vol (rapport de caisse, inventaire, visionnement et archivage vidéo, etc.);
4. le temps des enquêteurs en prévention des pertes lors de l'interrogatoire et plus encore.

Au criminel, avec le système judiciaire engorgé, il arrive trop souvent que les vols de moins de 5 000 \$ restent impunis. C'est souvent le cas s'il s'agit de la première offense criminelle pour le voleur; c'est le programme de déjudiciarisation.

Saviez-vous que plusieurs commerçants se sont tournés vers la poursuite au civil pour récupérer les frais énumérés ci-haut?

Certains avocats prendront ce genre de dossier en charge, mais à des frais souvent supérieurs au total des sommes à récupérer. Ainsi sont apparus sur le marché « des bureaux de collectes » à la suite des délits commis par les employés et les clients.

Un vol n'est désormais plus simplement puni par un congédiement ou une plainte à la police, mais bien par une poursuite civile pour récupérer le montant de la perte, le temps investi par le gestionnaire, le temps des enquêteurs ainsi qu'un montant exemplaire.

Ainsi, plusieurs commerces ont déjà recours à ce genre de processus pour chacun de leurs vols à l'étalage et même pour les vols provenant de l'interne. Il n'y a donc, pour une fois, aucun risque à l'essayer!

Certes, ce n'est pas la réponse miracle à tous les problèmes de vols puisque la base de la prévention est l'éducation et la vérification. La poursuite au civil représente plutôt un baume au cœur pour le propriétaire qui s'est fait avoir malgré tous ses efforts de prévention.



## QU'EST-CE QUE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU JUSTE? ▾

Concrètement, l'approvisionnement responsable est pratiqué par les gouvernements, les entreprises et les consommateurs. Pour y arriver, ces acteurs doivent avoir accès à une information de qualité pour mieux saisir les enjeux reliés à leurs achats. Voici quelques questions qu'un consommateur pourrait se poser lorsqu'il souhaite faire un achat responsable :

1. À partir de quelles matières le produit est-il fabriqué et quelle est sa durée de vie utile?
2. Quels sont l'énergie, les matériaux et les émissions de gaz à effet de serre associés à sa fabrication et à son transport?
3. Qui a fabriqué le produit, comment et sous quelles conditions de travail?
4. Comment ce produit sera-t-il géré en fin de vie utile?
5. Est-ce que ce produit est nécessaire à la base?

Bref, plusieurs facteurs viendront affecter le processus d'achat responsable, tels le prix, l'information sur les qualités et attributs plus respectueux de l'environnement.

## TENDANCES AU QUÉBEC ▾

Selon l'observatoire qui réalise le Baromètre de la consommation responsable, l'ICR (indice de la consommation responsable) des Québécois est de 62,3 % en 2012. Fait intéressant, les femmes font davantage d'achats responsables que les hommes (64 contre 54,9).

De plus, depuis 2011, les freins à la consommation responsable ont légèrement augmenté. Quels sont ces obstacles les plus importants? Le prix, l'information liée au produit et les renseignements liés à la certification.

Autre constat de cette étude, nos voisins ontariens ont globalement des comportements plus responsables que les nôtres, surtout dans le domaine du compostage et du transport durable.

## LE RÔLE DES DÉTAILLANTS ▾

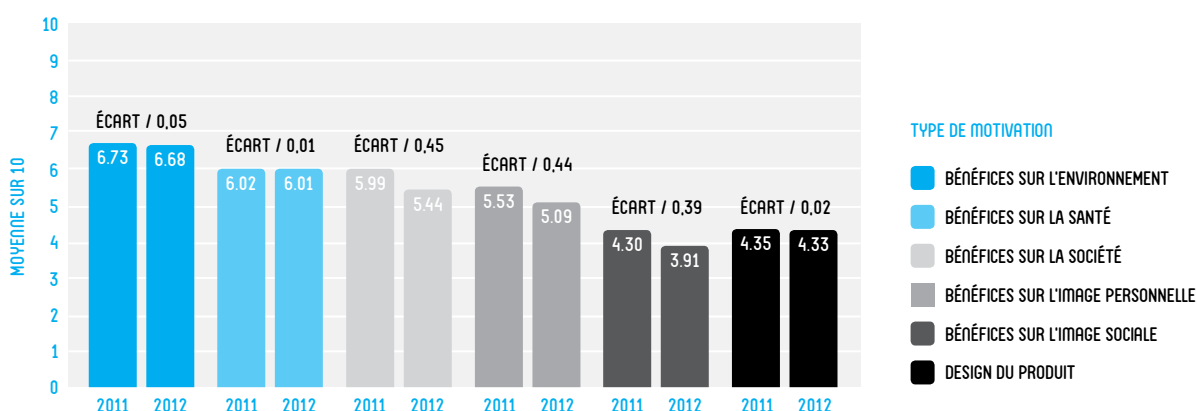
Que peuvent faire les détaillants en alimentation? Dans un premier temps, les détaillants peuvent mieux s'informer afin d'être en mesure de choisir des fournisseurs de produits portant des écoétiquettes et des certifications crédibles qui existent dans leurs industries respectives. Le mot « crédible » est très important puisque nombreux sont les programmes de certification maison qu'on peut qualifier de bidon. Loin d'aider la cause, ceux-ci existent uniquement à des fins marketing et ne font qu'accentuer l'écoblanchiment mieux connu sous le terme « greenwashing ».

À titre d'exemple, les grandes surfaces telles Metro, Sobeys et Loblaw's ont toutes adopté une démarche d'approvisionnement responsable favorisant la pêche durable.

Celles-ci travaillent avec des organismes comme Marine Stewardship Council, Sustainable Fisheries Partnership et Ocean Wise qui proposent des certifications pour s'assurer de la mise en œuvre et du respect des bonnes pratiques en développement durable.

En terminant, vous vous demandez sûrement comment s'y retrouver parmi la panoplie de certifications environnementales? Un guide sur les écoétiquettes a été élaboré par le Centre des services partagés du Québec pour aider les entreprises à mieux comprendre la différence entre certaines écoétiquettes reconnues.

## QU'EST-CE-QUI MOTIVE LES QUÉBÉCOIS À CONSOMMER VERT ? ▾



## DÉFINITION : APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ▾

« Il s'agit d'un mode d'approvisionnement qui intègre des critères environnementaux et sociaux aux processus d'achat des biens et services, comme moyen de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits. »

# AVANT D'INVESTIR SACHEZ QUE

La majorité des investisseurs qui tentent de gérer activement leur portefeuille font face à de nombreuses difficultés. Jack Bogle, fondateur de Groupe Vanguard et auteur de *The Clash of the cultures : Investment versus Speculation*, recommande d'éviter l'attitude du spéculateur et d'adopter une attitude d'investisseur face aux marchés.

Il y a 25 ans le 19 octobre 1987, l'indice boursier Dow Jones a subi une baisse de 23 %, la plus grande baisse quotidienne de son histoire. Conséquence des stratégies en vogue à l'époque, portfolio insurance, cette baisse déclenche une cascade de transactions de vente. Les stratégies consistaient à limiter les pertes en programmant des contrats à terme sur les indices pour effectuer des achats lors des hausses et vendre les contrats lors des baisses. Ce modèle est devenu trop répandu, ce qui a causé le krach qu'on connaît.



Même si aucune récession ni grande dépression n'a suivi comme en 1929, nous sommes entrés dans une période de grande volatilité depuis cet événement et nous avons tiré quelques leçons :

1. Il faut rester objectif, éviter d'être émotif et garder confiance lorsque les marchés sont chaotiques.
2. Il est important d'acheter lorsque tout le monde a peur, la baisse du marché crée des occasions et comme dit W. Buffett, il faut garder le cap sur le long terme.
3. Cibler les bons investissements, tirer avantage d'une baisse de marché pour investir, relever dès maintenant vos prochains choix.
4. Tout ce qui monte vite redescend vite, les corrections surviennent régulièrement. Ne pas croire la promesse d'un bon rendement à court terme.
5. Les titres à la mode ne sont pas à l'épreuve d'une baisse, il faut diversifier.
6. Ne pas porter trop attention aux fluctuations quotidiennes; investir, c'est faire partie d'un marché qui monte et qui baisse.
7. Rester concentré sur l'objectif à long terme.
8. Choisir le bon moment pour rééquilibrer, la pratique systématique du calendrier (trimestriel ou annuel) n'est pas toujours optimale. En profitant des occasions lors des événements de marché comme en 2009, les investisseurs ont pu réduire les obligations pour augmenter les classes d'actifs qui étaient sous-pondérées après la baisse de 2008.
9. Utiliser un bon jugement.
10. L'investisseur évolue dans un environnement plus risqué. La technologie moderne facilite les transactions en volume massif et en microseconde à travers le monde. Sans l'aide d'un professionnel, la volatilité peut être une source de stress et rendre l'investisseur enclin à faire des transactions qui ne lui conviennent pas.

L'investisseur ne devrait pas se laisser influencer par les phases de l'économie, les élections, le fiscal cliff (fin des programmes fiscaux), et devrait plutôt se concentrer sur des choix d'investissements à long terme sans égard aux événements à court terme.

Ce n'est pas le cours d'une action qui crée la richesse, mais plutôt la valeur intrinsèque de cette compagnie qui utilise son capital pour investir et augmente ainsi ses revenus face à la concurrence.

C'est un bon moment pour revoir les quelques pièges à éviter et pour vous aider à devenir un investisseur moins vulnérable.

- ▶ Les médias laissent penser qu'il y a une façon de battre le marché et de faire mieux que les autres, ce qui incite les gens à faire plus de transactions. Transiger de façon trop fréquente génère des coûts de transactions élevés. Le rééquilibrage fréquent du portefeuille causé par un manque de planification peut nuire au rendement.
- ▶ La sélection des titres peut nuire au résultat; souvent les investisseurs vendent leurs titres gagnants et gardent les titres perdants, c'est un phénomène comportemental largement documenté.
- ▶ Les choix se concentrent sur quelques titres et le portefeuille manque de diversité, ce qui rend le portefeuille très vulnérable lors d'une baisse de marché.
- ▶ Les titres qui reçoivent une couverture médiatique attirent l'attention et les investisseurs les transigent à haut prix.
- ▶ L'excès de confiance mène l'investisseur à confondre investissement et spéculation.
- ▶ La complexité des instruments financiers accessibles ne convient pas à tous, ne pas investir dans des titres ou des produits financiers qui ne sont pas bien compris.



## Gagnants Méritas Innovation Dépanneurs 2012

L'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA) a dévoilé les gagnants de ses prix Méritas Innovation Dépanneurs lors du gala de clôture du Sommet des décideurs de l'industrie NACDA 2012 qui se tenait le 13 septembre dernier à Muskoka.

Depuis quatre ans, le programme Méritas Innovation Dépanneurs s'est taillé une place de choix au sein de l'industrie des petites surfaces alimentaires en y reconnaissant, à chaque année, les meilleurs nouveaux produits. Cette année, les produits ont participé à la compétition dans six catégories : confiserie, chocolat, gomme, collations, boissons et produits non-alimentaires. Le méritas convoité de tous — le Choix du Public — a été décerné au meilleur produit, toutes catégories confondues par les détaillants participant aux foires commerciales Convenience U Toronto et le Salon Dépanneurs, épicerie & Cie de Montréal.

NACDA, LES DIRECTEURS DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SES MEMBRES, AIMERAIENT FÉLICITER LES GAGNANTS DES MÉRITAS INNOVATION DÉPANNEURS DE L'ANNÉE 2012 :

| Boissons                                                                                                                                                                                                                            | Chocolat                                                                                                                                                                                               | Confiserie                                                                                                                                                                                  | Gomme                                                                                                                                                                                              | Produits non-alimentaires                                                                                                                                                                                    | Collations                                                                                                                                                                                                   | Choix du public                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br><br>Boisson italienne pétillante aux fruits SanPellegrino | <br><br>Chocolats assortis MERCI | <br><br>Dessert Bites | <br><br>Gomme Stride Spark | <br><br>Briquet utilitaire V-Light | <br><br>Grignotines au maïs Bugles | <br><br>Barre Familiale Cadbury Dairy Milk |

## ACTUALITÉ DES TCAQ ▾

Les Tables de concertation agroalimentaire (TCAQ) ont comme principale mission de faire la promotion du secteur bioalimentaire de la région à laquelle elles sont attachées. Elles font le lien entre les instances gouvernementales, les entreprises de production et de transformation agroalimentaire et les différents intervenants du marché, comme les détaillants en alimentation.

Elles sont en majeure partie financées par les centres locaux de développement (CLD), les municipalités (par l'entremise des Conférences régionales des élus), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles et quelques autres organismes. Il existe des Tables dans pratiquement toutes les régions administratives du Québec, couvrant ainsi le territoire québécois presque dans son ensemble.

Les détaillants en alimentation à la recherche de produits de leur région peuvent faire appel à la Table de concertation agroalimentaire de leur région. Sachez que les Tables organisent aussi des activités destinées à leurs membres ou aux entreprises de leur région. Il est donc possible de communiquer avec les Tables pour explorer les possibilités d'organisation d'activités de promotion ou de formation.

### DÉMONSTRATIONS CULINAIRES : GOÛTEZ LANAUDIÈRE! ▾

Un premier projet pilote de démonstrations culinaires en épicerie a été réalisé le 17 novembre dernier. Trois détaillants de la région ont mis en vedette les produits de neuf entreprises présentes dans leurs commerces soient : la Ferme Guy Rivest, Kévy, la Fromagerie Champêtre, Fruit du jour, la Fromagerie du Domaine féodal, Érabeille, Nect'Art de fleurs, l'Alchimiste et Cuisine Poirier. Cinq recettes de canapés ont également été présentées aux consommateurs.

Pour cette première édition, le chef invité était M. Yoann Duroy, bien connu pour son implication dans les Fêtes gourmandes de Lanaudière, pour ses chroniques dans « Sortir Lanaudière » et sur les ondes du 103,5 FM.

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière tient à remercier le personnel des trois IGA Crevier pour leur accueil (Notre-Dame-des-Prairies, L'Assomption et Repentigny – rue Iberville) et pour leur collaboration. D'autres démonstrations culinaires sont à prévoir pour 2013.

### « GOÛTEZ LANAUDIÈRE! » DANS LES JOURNAUX ▾

À la suite d'un partenariat avec Transcontinental, les consommateurs du Bas-Saint-Laurent pourront lire une chronique faisant la promotion des produits « Goûtez Lanaudière! » dans cinq hebdomadaires différents. Cette chronique paraîtra tous les deux mois et offrira une excellente visibilité à chacune des entreprises « Goûter Lanaudière! ».

### LES HABITUDES DE CONSOMMATION SCRUTÉE À LA LOUPE ▾

Afin de connaître les habitudes de consommation de produits régionaux de son secteur, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) a mandaté la firme Info Ressource pour réaliser cette enquête auprès de 800 personnes dans toutes les MRC bas-laurentiennes.

### Voici quelques faits saillants de cette enquête

Plus de 9 répondants sur 10 (95 %, soit 763 personnes sur 803) résidant dans la région du Bas-Saint-Laurent se procurent les produits régionaux dans les marchés d'alimentation. Les boutiques spécialisées, les comptoirs de produits régionaux et les marchés publics sont des lieux d'achats importants puisque 6 répondants sur 10 y achètent leurs produits. Les consommateurs sondés (49 %) sont aussi nombreux à acheter directement chez les producteurs et les transformateurs.

Les marchés d'alimentation, les épiceries et les marchés publics sont les endroits où les répondants ont eu plus de chance de connaître les produits alimentaires du Bas-Saint-Laurent. C'est à ces endroits que, l'année passée, plus d'une personne sur deux (56 %, soit 449 personnes sur 803) a pris connaissance des aliments régionaux.

Au moins six répondants sur dix (60 %, soit 482 personnes sur 803) repèrent les produits alimentaires du Bas-Saint-Laurent par leurs étiquettes, emballages, emplacements, par l'affichage en magasin ainsi que par le logo des Saveurs du Bas-Saint-Laurent.

### Les critères qui guident les consommateurs du Bas-Saint-Laurent lors de leurs achats alimentaires sont classés par ordre d'importance comme suit :

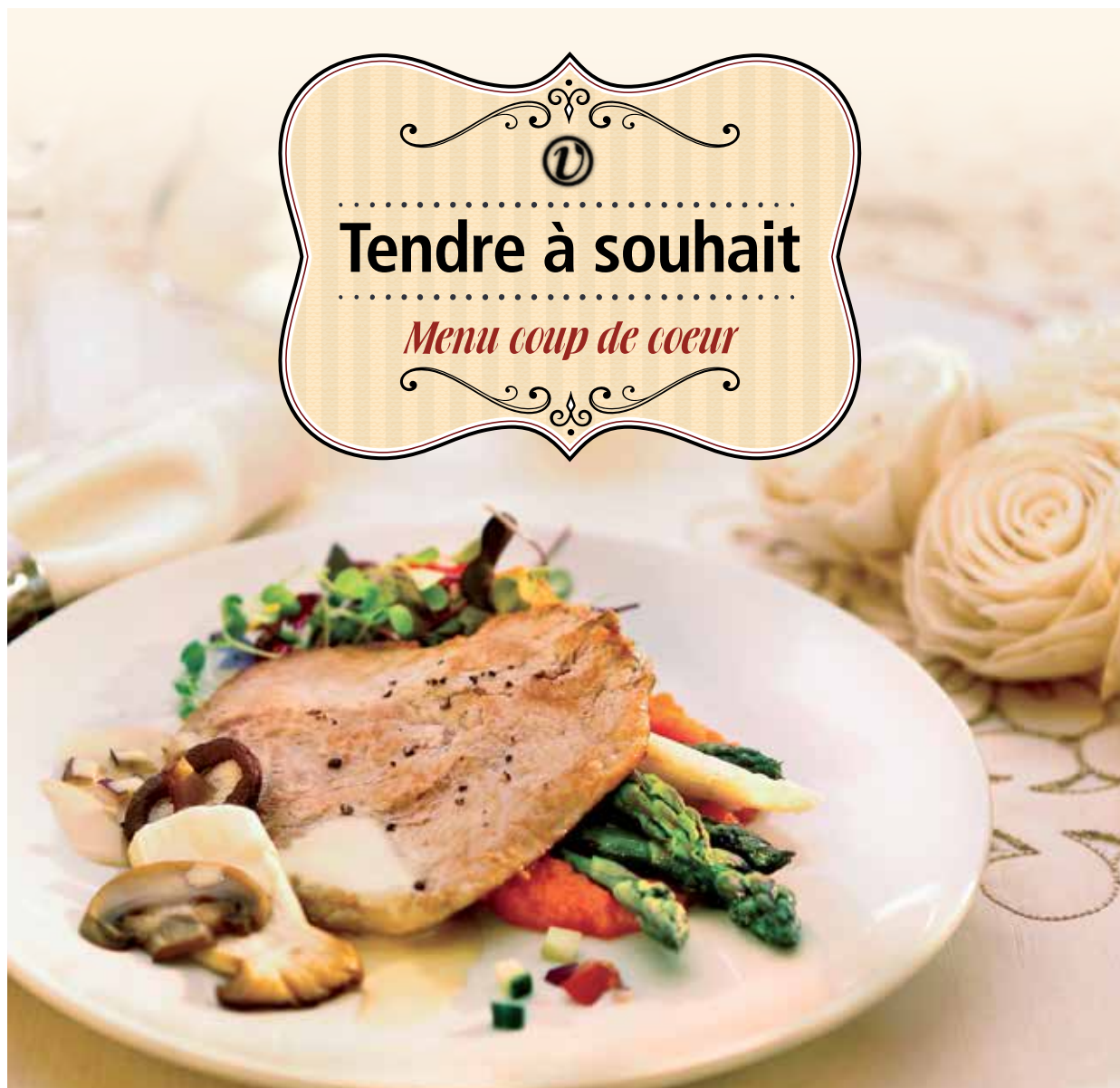
1. La qualité des produits (incluant bio, éco-environnementale)
2. Les valeurs nutritives
3. La provenance des produits (locale, régionale, nationale)
4. Les produits moins chers

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de plusieurs partenaires. Ce sont les CLD et les SADC du Bas-Saint-Laurent, ainsi que les partenaires de l'Entente spécifique visant la mise en œuvre du Plan de développement agroalimentaire du BSL, soient les directions régionales du MAPAQ, du MDEIE, du MAMROT, du MESS, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL), les Fédérations de l'UPA de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, les Caisses Desjardins du Bas-Saint-Laurent et la TCABSL. La précieuse collaboration de l'UQAR et de l'association Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent a aussi contribué au succès de ce projet.



## Tendre à souhait

### Menu coup de cœur



Pour satisfaire  
les goûts alimentaires  
de votre clientèle,  
offrez-lui ce qu'il y a  
de mieux :



Escalope de  
Veau de lait du Québec  
Alla Maria Pia

VEAUDELAIT.COM

**SIAL Canada à Toronto**  
**LA CAPITALE DE L'INNOVATION**  
**ALIMENTAIRE EN AMÉRIQUE DU NORD**

- > **APPROVISIONNEZ** vos magasins en innovations
- > **RÉCOLTEZ** de nouveaux produits à saveur internationale
- > **DIFFÉRENCIEZ** vos tablettes de la compétition
- > **RENCONTREZ** toute l'offre en un seul lieu

By  
**SIAL**  
GROUP  
[www.sial-group.com](http://www.sial-group.com)

**INVITATION  
SPÉCIALE  
AUX MEMBRES**



**TARIF  
PRÉFÉRENTIEL  
DE 25\$**

Tarif régulier 70 \$

Inscription en ligne à  
partir de janvier 2013 sur  
[www.sialcanada.com](http://www.sialcanada.com)

**CODE DE  
PRÉ-ENREGISTREMENT  
ADA2013**

Après avoir complété votre  
inscription, vous recevrez  
votre badge par courriel.  
Pour toute question  
concernant votre inscription  
[info@sialcanada.com](mailto:info@sialcanada.com)  
1 866 281-7425

**FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS 2012 !**

Les prix ont été dévoilés lors du dîner gastronomique  
de L'Événement Marketing organisé par le Conseil de la  
transformation alimentaire et des produits de consommation.

**LE GRAND LAURÉAT 2012**

Pour la gamme de yogourts et produits frais IÖGO



**LES LAURÉATS 2012**

**CATÉGORIE TECHNOLOGIE ET PRODUCTIVITÉ**

1. **Natur+L XTD** pour son projet de pasteurisation à froid par très haute pression hydrostatique

**CATÉGORIE PRODUITS NOUVEAUX OU AMÉLIORÉS**

Alcools et boissons alcoolisées

2. **A. Lassonde inc.** - division Vins Arista pour le **Dublin's Pub**, cidre de pomme de style pub irlandais

Collations

3. **Nutrifrance ltée** pour les **barres nutritives OMAX**

Jus et boissons

4. **Trans-Herbe inc.** pour la **Collection hivernale de thés et tisanes Four O'clock**

Mets préparés (secs, réfrigérés, surgelés)

5. **Industrie Gastronomique Cascajares** pour le **Fondant de bœuf cuit entièrement sous-vide**

Produits de boulangerie / pâtisserie

6. **Bagel Maguire** pour **Bagelwich**

Produits de viandes, volailles, poissons et fruits de mer

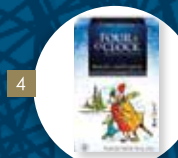
7. **Olymel** pour **Smart Nature**

Produits laitiers et substituts, produits à base de soya

8. **Aliments Ultima inc.** pour la **gamme de yogourts et produits frais IÖGO**

Présenté par

**Prix innovation  
en alimentation  
2012**



Avec la participation de

# Pense-bête

## LA RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS CONSIGNÉS

En vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans les contenants à remplissage unique, tous ceux qui vendent des contenants consignés ont l'obligation de les reprendre. C'est la fameuse formule « qui vend, reprend ».

Gérer les retours de contenants consignés tout en conservant les lieux salubres demande une logistique considérable qui génère des coûts additionnels. Voici quelques informations utiles qui risquent de faire gagner temps et argent aux détaillants qui, jour après jour, soutiennent le système de consigne bien qu'il existe une autre solution qui a fait ses preuves : la collecte sélective.

### CRU OU CRM ? ▾

#### Qu'est-ce qu'un « CRU » ?

Il s'agit d'un Contenant à Remplissage Unique portant la mention « Consignée Québec » d'une valeur de consigne de 5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢ selon le cas. Il peut s'agir d'une canette d'aluminium, d'une bouteille de plastique ou de verre, utilisées pour les boissons gazeuses ou la bière.

#### Qu'est-ce qu'un « CRM » ?

Un Contenant à Remplissage Multiple - ou si vous préférez la bonne vieille bouteille brune de bière - vendu avec un dépôt dont les caractéristiques et les propriétés font en sorte qu'il puisse être réutilisé un minimum de dix fois aux mêmes fins pour lesquelles il avait été conçu à l'origine. Au plan légal, ce n'est pas un contenant consigné et donc, il ne porte pas la mention « Consignée Québec », car il n'est pas soumis à cette loi. Les brasseurs ont établi, bien avant le système de consigne publique, un système privé de dépôt pour s'assurer que les consommateurs rapportent leurs contenants intacts. Les bouteilles brunes de bières ayant toutes le même format sont un exemple de CRM.

### UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ▾

#### Responsabilités des détaillants :

1. Remettre aux consommateurs qui rapportent leurs contenants consignés, la valeur de la consigne (5 ¢, 10 ¢ ou 20 ¢)
2. Rembourser en argent le montant de la consigne si le consommateur l'exige

#### Responsabilités des récupérateurs :

1. Récupérer les contenants similaires (même matière et volume) que les contenants vendus, livrés ou donnés au détaillant
2. Récupérer les CRU de bière à la même fréquence que la distribution et rembourser la consigne
3. Remettre au détaillant la valeur de la consigne + 2 ¢ par contenant en guise de prime de manutention
4. Remplacer les sacs des gobeuses à la même fréquence que la distribution ou remettre au détaillant une note de crédit en guise de compensation pour l'utilisation des sacs requis par le modèle de gobeuse
5. Acheminer les contenants chez les recycleurs

### RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSONS GAZEUSES ▾

Les deux principaux acteurs dans le secteur des boissons gazeuses, Coca-Cola et Pepsi, récupèrent eux-mêmes leurs contenants sous consigne publique au moment où ils effectuent leur livraison. Si les contenants s'amoncellent ou que vous éprouvez un problème, il suffit habituellement de contacter votre représentant pour corriger la situation.

### BGE VOUS CONNAISSEZ ? ▾

BGE (Boissons Gazeuses Environnement) est un organisme sans but lucratif créé par l'industrie des boissons gazeuses du Québec pour administrer le système de consignation des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et assurer le respect de la loi, de la réglementation et de l'entente portant sur la consigne. La mission de BGE est de contribuer à la protection de l'environnement en favorisant la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses à remplissage unique. Si vous éprouvez des problèmes n'hésitez pas à les contacter au :

► 514 747-7737 ou 1 877 226-3883 (sans frais)

### RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BIÈRE CONSIGNÉS ▾

La plupart des embouteilleurs de bière que ce soit Sleeman, Brasseurs RJ, McAuslan, Boréale, etc. récupèrent eux-mêmes leurs contenants sous consigne publique au moment des livraisons. Si vous manquez de cartons, que les contenants s'amoncellent, il suffit habituellement de contacter votre représentant pour corriger la situation.

### RECYCAN, VOUS CONNAISSEZ ? ▾

Recycan est un organisme qui collecte les contenants de bières sous consigne publique aux formats divers en verre clair, en verre vert ou en aluminium de ses deux propriétaires, Labatt et Molson. Les produits sont multiples : Corona, Heineken, Stella Artois, Sol, Coors Light, Labatt Bleue, etc.

Les plaintes concernant la fréquence de passage de Recycan en magasin nous sont rapportées fréquemment. Le délai entre chaque visite varie d'un endroit à l'autre et les raisons justifiant le retard ou l'absence de collecte sont nombreuses. Bref, prévoyez le coup avant que votre entrepôt déborde. Pour prévoir une collecte, vous n'avez qu'à composer le numéro suivant :

► 514 457-0322 ou 1 800 464-0622

► Vous pouvez aussi contacter le représentant de Labatt ou Molson, puisque Recycan leur appartient.



### SI VOUS ÊTES INSATISFAITS ET VOULEZ FAIRE UNE PLAINTE ▾

#### Association des détaillants en alimentation du Québec

Contactez-nous à l'A.D.A. pour nous informer des problèmes que vous éprouvez. Nous pourrions ainsi mieux documenter ce dossier et faire les représentations nécessaires auprès des organismes concernés.

► [info@adaq.qc.ca](mailto:info@adaq.qc.ca)

► 514 982-0104 ou 1 800 363-3923 poste 244

### RECYC-QUÉBEC ▾

La société d'État RECYC-QUÉBEC est, de par la Loi, responsable du système de consignation publique. Elle agit en partenariat avec les embouteilleurs de boissons gazeuses, les brasseurs de bière, les détaillants, etc. Pour toute information ou pour faire parvenir vos plaintes, n'hésitez pas à contacter M<sup>me</sup> Marie Longpré, adjointe à la consigne chez Recyc-Québec.

► [m.longpre@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:m.longpre@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

► 514 352-5002 ou 1 800 807-0678 poste 2237

### COORDONNÉES DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONSIGNE ▾

Monsieur, Yves-François Blanchet  
Député de Johnson, Parti québécois

Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

► Téléphone : 418 521-3911

► Télécopieur : 418 643-4143

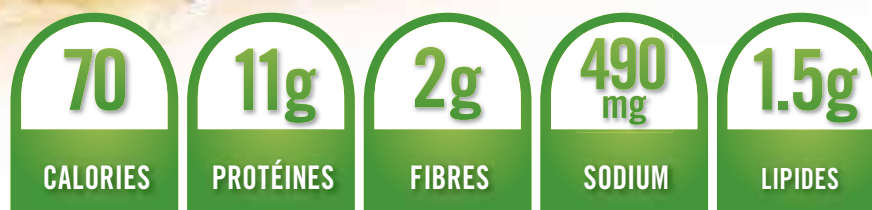
### MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS ▾

Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



Prix innovation  
en alimentation  
2012\*

TM  
MC  
**SMART**  
NATURE



PAR PORTION DE 4 TRANCHES (55g)

✓ **EXCELLENTE** SOURCE DE PROTÉINES

✓ **FAIBLE** TENEUR EN GRAS

✓ **SOURCE** DE FIBRES

✓ **SANS GLUTEN**

✓ **INGRÉDIENTS** FACILEMENT IDENTIFIABLES



\* Les lauréats des Prix innovation en alimentation 2012 ont été dévoilés, le 29 novembre, par le Conseil de la transformation alimentaire et des produits de consommation (CTAC). Olymel Smart Nature est le gagnant pour la catégorie *Produits nouveaux ou améliorés, Catégorie viandes, volailles, poissons et fruits de mer* !